



L'ARBITRE

Par Victor BASCH

Closes sont les grandes assises de Buenos-Aires. Leur œuvre: une convention reliant tous les Etats de l'Amérique en un faisceau indissoluble et en en faisant une véritable famille, animée d'une intime confiance mutuelle et toute dressée contre le crime de la guerre. Une convention qui commence et s'achève par l'engagement pris par toutes les nations américaines « de résoudre pacifiquement tous les conflits pouvant surgir entre elles »; qui réaffirme la fidélité des Etats américains aux Pactes Briand-Kellogg et Saavedra-Lamas; qui proclame que dans le cas d'une déclaration de guerre ils « adopteraient immédiatement, comme neutres, une attitude commune, solidaire, relativement aux prohibitions ou restrictions de ventes, d'embarquements d'armes et de munitions, d'émissions d'emprunts ou de toute autre aide financière aux Etats en conflit » et stipule enfin que les clauses de la convention n'affecteraient pas les droits et les devoirs des Etats qui sont en même temps membres de la Société des Nations. Une convention donc, dont les objectifs sont exactement ceux de l'institution de Genève et qui, le moment venu, les préjugés vaincus, la lumière faite dans les esprits, pourra facilement et naturellement se fondre dans le Pacte de la Société des Nations.

Lors de la signature de la convention, M. Cordell Hull, secrétaire d'Etat de M. Roosevelt, a prononcé une allocution dans laquelle il a montré que ce pacte est « non seulement un rempart pour les Amériques, mais un exemple utile pour les autres continents », et exprimé la conviction que les Amériques « pourront détourner les peuples inquiets du sentier de la guerre et les diriger sur celui de la paix ». C'est ainsi que les derniers mots prononcés à la Conférence inter-américaine de la paix rejoignent les premières et mémorables paroles par lesquelles le président Roosevelt l'a ouverte.

Le grand discours de M. Roosevelt n'a peut-être pas trouvé chez nous tout l'enthousiasme écho qu'il eût mérité. Nos grands journaux d'information n'en ont reproduit que des fragments et ce n'est que dans le *Bulletin quotidien de la Presse étrangère* du 12 décembre qu'il a paru in-extenso. Il n'est donc pas trop tard pour le rappeler et le méditer. Car ce fut là plus qu'un discours, ce fut un acte qui, si le peuple américain lui-même et les peuples européens de bonne volonté savaient en tirer toutes les conséquences, serait capable de détourner les chevaux du destin de l'atroce route de la guerre où ils semblent engagés et de les diriger vers la voie magnifique de la paix.

Paix, démocratie, justice sociale, c'est là le tri-

ple idéal, n'en faisant, en réalité qu'un seul qu'a incanté l'homme de Washington, ivre d'humanité. Il a commencé par dire les horreurs de la guerre telles que le monde les a connues durant près de cinq ans et telles que, si les peuples étaient assez déments pour s'y laisser entraîner, le monde les connaîtrait à nouveau, mais infiniment multipliées et aggravées par la science meurtrière aussi bien que salvatrice. Il a montré ensuite que, de nouveau, des chefs de nations, répudiant la sainteté des traités, proclament que c'est l'épée et non la justice pacifique qui est capable de redresser les injustices et les inégalités nées de la grande guerre. Il a dénoncé la fausse activité grâce à laquelle, de toutes parts, s'accablent les armements, armements dont, inéluctablement, les nations guerrières se serviront contre leurs voisines, sous peine de voir s'écrouler leur économie fondée tout entière sur la production fiévreuse et massive des engins de guerre.

Ce renouveau de démençe peut-il laisser l'Amérique indifférente? Pourra-t-elle s'enfermer dans un splendide isolement et laisser s'entre-déchirer les peuples lointains sans que, fatalement, leurs querelles sanglantes franchissent l'Océan et l'atteignent à son tour? Même si l'Amérique ne se laissait entraîner dans aucune guerre, elle aussi souffrirait inévitablement d'un conflit européen. « La folie d'une grande guerre dans une partie du monde nous affecterait et menacerait notre bien de cent façons différentes. Et l'effondrement économique de toute nation ou de tout groupe de nations serait forcément préjudiciable à notre propre prospérité. » Et il se pose alors la question essentielle: « *Pouvons-nous, nous, Nouveau Monde, aider l'Ancien Monde à éviter la catastrophe qui le menace?* » Et il se répond: « *Oui, je suis persuadé que nous le pouvons.* »

Par quelles voies cette aide pourrait-elle s'opérer? Tout d'abord, d'une part, de par le renforcement des institutions de gouvernements démocratiques constitutionnels; de par, d'un autre côté, la ferme décision de l'Amérique d'opposer ses forces unies « à ceux que la folie de la guerre ou la faim de territoires pourrait pousser à commettre des actes d'agression contre elle. En second lieu, en empêchant le retour des conditions qui donnent naissance à la guerre. Pour cela, il faut assurer à tous les hommes et à toutes les femmes les bienfaits de la liberté politique et les bienfaits d'une situation économique telle qu'elle ménage à tous les membres de la Cité une vie décente, non dénuée de sécurité et digne d'être vécue. Le moyen de créer cet état de bien-être et de prospérité est de faciliter l'échange international des

produits de la terre et de l'industrie humaine ; de renverser les barrières de toute sorte qui ont été élevées entre les nations; de mettre fin à ces tentatives d'autarchie économique qui, chez certaines nations, ont provoqué une baisse du niveau de la vie telle que « leurs populations en sont venues à croire avec désespoir que le prix de la guerre semble moins élevé que le prix de la paix ».

C'est la réalisation de la justice sociale qui, donc, forme le principal obstacle au déchaînement de la guerre. Or cette justice sociale, seule, la démocratie peut la réaliser, cette démocratie qui, visant à « donner plus de libertés et de réalisations à la vie individuelle de tous les citoyens », demeure encore « le grand espoir du monde ». C'est grâce, en effet, à la forme démocratique des gouvernements représentatifs constitutionnels que sont assurées à tous les citoyens une plus grande sécurité de vie et des chances de succès plus égales; c'est grâce à elle que peuvent être développés les échanges commerciaux, artistiques et scientifiques entre nations; c'est grâce à elle que peut être évitée la rivalité des armements; détournée la haine et encouragées la bonne volonté et la véritable justice.

* * *

Tel est le Message de foi démocratique, de « foi spirituelle », qu'a lancé le président Roosevelt au Monde, Message auquel la lyrique éloquence de l'orateur et les 27 millions de suffrages qui se sont portés sur son nom confèrent une extraordinaire autorité.

Le cœur de ce Message est l'affirmation que les républicains du Nouveau Monde ont le pouvoir d'aider l'Ancien Monde à éviter la catastrophe qui le menace. C'est là une parole lourde de conséquences implicites. Je ne dis pas de promesses. M. Roosevelt s'est gardé d'en faire une seule. Il sait la répugnance de son peuple à se mêler aux affaires européennes, sa crainte de l'entrangement qui apparaît à tant d'Américains comme le commencement et la fin de la sagesse. Il n'ignore pas que, s'il avait été plus explicite, des forces redoutables se seraient dressées contre lui et auraient compromis le but qu'il s'est contenté d'esquisser avec des traits estompés, mais qui, on peut en être assuré, est bien celui auquel il vise et qu'il ne se lassera pas de poursuivre tenacement.

Ce but, c'est d'éviter au monde les horreurs de la guerre. Ce but peut-il être atteint? Oui. Par qui? Par les Etats-Unis, par leur président. M. Roosevelt est aujourd'hui l'arbitre du monde, la Maison Blanche le temple de la paix ou de la guerre. Que si le président de la grande République déclarait aujourd'hui que l'Amérique ne permet pas la guerre, c'en serait fait de la guerre. Aucun peuple, quelque déments que fussent ses chefs, ni l'Allemagne et son Hitler, ni l'Italie et son Mussolini ne risqueraient d'affronter le colosse d'outre-mer. Vivace encore est, dans l'esprit de l'Allemagne, le souvenir de l'intervention des Etats-Unis dans la grande mêlée. Et l'on peut être assuré que le maître de Rome a conscience que la forêt de ses huit millions de baïonnettes serait dé-

racinée, toute, par le typhon venu de l'Atlantique et du Pacifique. Oui, c'est entre les mains de l'« homme représentatif » des Amériques, de l'apôtre de Buenos-Aires, que réside le destin de l'univers. Puisse-t-il prononcer le mot fatidique!

Sans doute, des résistances restent à vaincre. Il s'agit de montrer au peuple américain, qui a l'horreur si légitime de la guerre, qui ne veut pas se laisser entraîner dans les vaines querelles du petit continent terraqué de l'Europe, qu'en déclarant qu'il ne permettrait pas la guerre, qu'il opposerait toutes ses forces à un agresseur éventuel, il ne court aucun risque. Car, encore un coup, personne n'oserait braver le peuple-maitre qu'est le peuple américain.

Oui, des résistances sont à vaincre. Pour en triompher, il suffirait peut-être que des Européens, de grande foi et de bonne volonté, aillent là-bas faire prendre conscience au peuple américain de quelle force prodigieuse il dispose, lui montrer qu'étant donné cette force, son devoir est d'en user en faveur de la paix; que le mot fatidique prononcé par son président, interprète de ses 120 millions de concitoyens, épargnerait au monde la plus formidable catastrophe qu'il eût encore connue, épargnerait la ruine de tant de ces cités illustres que des siècles d'efforts ont patinées de beauté et de gloire, épargnerait la vie de millions et de millions d'êtres humains — il suffirait d'un effort minime pour produire cet immense résultat. Est-il possible qu'il ne soit pas tenté?

Victor BASCH.

(L'Œuvre, 21 décembre 1936.)

LISEZ ET FAITES LIRE :

Victor BASCH

*Professeur honoraire à la Sorbonne
Président de la Ligue des Droits de l'Homme*

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE
AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0 FR. 75

En vente dans toutes les Sections locales et
au Siège central de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, PARIS (14^e). (Réductions aux Sections.)
Compte Chèque Postal 218-25 Paris.

Le Message de Paix DU PRÉSIDENT ROOSEVELT

Les Cahiers ont publié dans le premier numéro de 1936 le message du Président Roosevelt au Congrès des Etats-Unis. Le premier numéro de 1937 reproduit le discours prononcé le 1^{er} décembre à la Conférence internationale de Buenos-Ayres.

S'adressant cette fois à l'Amérique tout entière, le Président Roosevelt, fort de sa réélection triomphale, donne à ses paroles un retentissement plus vaste, mais il les maintient dans le même ton et dans le même sens. Pour lui, comme pour nous ligueurs, la Démocratie et la Paix sont inséparables. Sur ce thème, c'est au monde entier qu'il donne une leçon salutaire. Et, comme le marque fortement le Président Victor Basch dans l'article qu'on vient de lire, le Président des Etats-Unis devient en fait arbitre des destinées de l'Europe.

Au seuil de l'année 1937, qui s'ouvre dans une atmosphère pesante, au milieu du fracas des armes, la Ligue tout entière forme le vœu que la démocratie française, noblement représentée par le gouvernement de Front populaire, et la démocratie américaine, au nom de qui s'exprime Roosevelt, puissent, entraînant avec elles la démocratie britannique, faire triompher, sur toutes les forces de violence et d'oppression, la Liberté et la Paix.

Membres de la famille des nations américaines,
Mes amis,

En l'heureuse occasion de la réunion de cette conférence, je m'adresse à vous en ces termes, parce que les membres d'une même famille n'ont que faire de présentations, ou de formalités, alors que, conformément à une excellente coutume, ils se réunissent pour leur bien à tous.

En tant que famille, nous apprécions l'hospitalité de notre hôte, le président Justo ainsi que du gouvernement et du peuple argentins; et nous nous réjouissons tous que notre ami Saavedra-Lamas ait obtenu le prix Nobel pour les grands services rendus par lui à la cause de la paix mondiale.

Il y a trois ans, la famille américaine s'est réunie tout près d'ici, à Montevideo, la grande capitale de la République de l'Uruguay. Les temps étaient durs. Une crise de dépression d'une intensité sans égale nous tenait, nous et le reste du monde, dans son étreinte. Et jusque sur notre propre continent, une guerre tragique faisait rage entre deux de nos républiques sœurs.

Et pourtant cette conférence a fait naître, non seulement de l'espoir pour notre avenir commun, mais une plus grande somme de confiance mutuelle entre les démocrates américains qu'il n'en avait jamais existé jusque-là. Dans notre hémisphère occidental, les ténèbres de la crainte ont été dissipées. Un grand nombre des fardeaux de la crise économique ont été allégés; et grâce, dans une large mesure, à nos efforts communs, toutes les nations de cet hémisphère vivent aujourd'hui en paix avec leurs voisines.

Il ne s'agit pas ici d'une conférence visant à

former des alliances, à se partager les dépouilles d'une guerre, à diviser des pays, à en agir avec des êtres humains comme s'ils étaient de simples pions, dans un jeu de hasard. Notre objectif, sous d'heureux auspices, est d'assurer le maintien des bienfaits de la paix.

Il y a trois ans, reconnaissant qu'une crise menaçait le Nouveau-Monde, nos vingt et une républiques avec une admirable unanimité donnèrent l'exemple au monde entier en proclamant un nouvel esprit, une ère nouvelle dans les affaires de cet hémisphère.

Mais alors que la période suivante a justifié et au delà tout ce qui s'était dit et fait à Montevideo, elle a malheureusement mis en lumière la gravité des dangers qui menacent la paix entre les autres nations. Les événements du dehors n'ont servi qu'à intensifier notre horreur de la guerre et de tout ce que la guerre signifie. Hommes, femmes et enfants, les nations des deux Amériques savent que la guerre signifie plus que le choc des armées; elles voient la destruction des villes et des fermes, elles prévoient que les enfants et les petits-enfants qui survivront chancelleront pendant de longues années non seulement sous le poids de la misère, mais encore sous la menace d'un effondrement de la société et de la destruction du gouvernement constitutionnel.

Je suis profondément convaincu que partout, dans le monde civilisé, les gens du commun désirent aujourd'hui vivre en paix les uns avec les autres. Et pourtant les dirigeants, les gouvernements ont recours à la guerre. Vraiment si le génie humain, qui a inventé les armes qui donnent la mort, est incapable de trouver le moyen de maintenir

la paix, la civilisation, telle que nous la connaissons, vit des jours funestes.

Nous ne pouvons, toutefois, aujourd'hui étant donné surtout notre objectif commun, accepter une attitude défaitiste. Une dure expérience nous a enseigné qu'il ne suffit pas d'aspirer à la paix pour l'avoir; que la paix, comme tant d'autres grands bienfaits, ne peut s'obtenir que par un effort dur et laborieux. Nous sommes ici pour nous consacrer, nous et nos pays, à cette œuvre.

Vous qui vous réunissez aujourd'hui, vous apportez avec vous, dans vos débats, les espoirs de millions d'êtres humains appartenant à des pays moins fortunés. Nous voyons, par-delà l'Océan, des continents déchirés par des haines anciennes et de nouveaux fanatismes. Nous entendons demander le redressement des injustices et des inégalités par le recours à l'épée, et non pas en faisant appel à la raison et à la justice pacifique. Nous entendons clamer qu'il n'est possible d'accéder à de nouveaux marchés que par voie de conquête. Nous constatons qu'il n'est plus tenu compte de la sainteté des traités entre les nations.

Les dangers de guerre

Nous savons aussi que de vastes armements s'accumulent de toutes parts et que la tâche de les créer absorbe des hommes et des femmes par millions. Il est naturel toutefois, pour nous de conclure que cette activité est une fausse activité; qu'elle n'élève aucune structure permanente, ne crée aucune denrée pour le maintien d'une prospérité durable. Nous savons que les nations coupables de ces folies devront inévitablement un jour, se servir de leurs armes destructives contre leurs voisins, ou voir s'écrouler une économie malsaine comme un château de cartes.

Dans les deux cas, quand bien même l'Amérique ne se trouverait entraînée dans aucune guerre, nous aussi nous souffririons inévitablement. La folie d'une grande guerre dans d'autres parties du monde, nous affecterait et menacerait notre bien de cent façons différentes. Et l'effondrement économique de toute nation ou de tout groupe de nations serait forcément préjudiciable à notre propre prospérité.

Pouvons-nous, nous, république du Nouveau-Monde, aider l'Ancien Monde à éviter la catastrophe qui le menace? Oui, je suis persuadé que nous le pouvons.

D'abord c'est notre devoir d'empêcher par tous les moyens honorables, toute guerre future entre nous. Le meilleur moyen d'y parvenir, c'est de renforcer les institutions des gouvernements démocratiques constitutionnels, d'adapter ces institutions au besoin moderne d'unité et de rendement, et en même temps de préserver les libertés individuelles de nos citoyens. Par là, les peuples de nos pays, à l'inverse des peuples de nombreux pays qui vivent sous d'autres formes de gouvernements pourront et voudront affirmer leur intention de vivre en paix. C'est ainsi que se justifiera dans le monde entier le gouvernement démocratique.

En décidant de vivre en paix entre nous, nous, Américains nous indiquons clairement, en même temps, que nous sommes fermement unis dans notre résolution définitive d'opposer, à ceux que la folie de la guerre ou la faim de territoires pourrait pousser à commettre des actes d'agression contre nous, un continent pleinement préparé à se concerter pour notre sécurité et notre bien mutuels. Je répète ce que j'ai dit en parlant devant le Congrès et la Cour Suprême du Brésil: « Chacun de nous a appris les gloires de l'indépendance. Que chacun de nous apprenne les gloires de l'inter-indépendance ».

En second lieu, tout en perfectionnant le mécanisme de la paix, nous pouvons lutter encore plus vigoureusement que par le passé pour empêcher le retour des conditions qui donnent naissance à la guerre. L'absence de justice sociale ou politique dans une nation est toujours une cause d'inquiétude. Par la voie des institutions démocratiques, nous pouvons lutter pour assurer dans les Amériques le niveau de vie le plus élevé possible à tous nos concitoyens.

Des hommes et des femmes jouissant des bienfaits de la liberté politique, disposés à travailler et capables de trouver du travail, assez riches pour assurer la subsistance de leurs familles et l'instruction de leurs enfants, satisfaits de leur sort et en relations d'amitié avec leurs voisins se défendront à outrance, mais ne consentiront jamais à prendre les armes pour une guerre de conquête.

A ces problèmes se trouve entremêlé l'autre fait, évident en soi, que le bien-être et la prospérité de chacune de nos nations dépendent en grande partie des avantages tirés du commerce entre nous et avec d'autres nations, car notre civilisation actuelle repose sur la base d'un échange international de produits. Chaque nation du monde a senti les effets pernicieux des efforts tentés dans ces dernières années pour élever des barrières commerciales de tous les genres connus. Chaque citoyen en a souffert individuellement.

Ce n'est pas par hasard que les populations qui ont poussé le plus loin cette pratique sont celles qui proclament le plus haut qu'elles ont besoin de la guerre comme instrument de leur politique. Ce n'est pas par hasard que les tentatives d'autarchie économique ont provoqué la baisse du niveau de la vie dans leurs populations et la disparition croissante de l'idéal démocratique en une course folle à l'accumulation des armements. Ce n'est pas par hasard qu'en raison de cette politique de suicide et des souffrances dont elle s'accompagne, leurs populations en sont venues à croire avec désespoir que le prix de la guerre semble moins élevé que le prix de la paix.

L'idéal américain

Cet état de choses, nous devons refuser de l'accepter, en mettant en œuvre tous nos instincts de défense, tous les conseils d'un espoir enthousiaste, toutes les ressources de l'esprit et du talent. Je ne puis m'empêcher de répéter ici combien je suis

heureux que, dans cette entreprise, comme dans tant d'autres, les Républiques américaines aient donné au monde un exemple salutaire.

La résolution adoptée à la Conférence interaméricaine de Montevideo, confirmant les principes d'une politique commerciale libérale a brillé comme un phare dans la tempête de folie économique qui a déferlé sur le monde entier au cours de ces dernières années.

En vérité, si les principes qui y furent incorporés trouvent dans vos délibérations des applications encore plus étendues, ce sera une contribution remarquable à la cause de la paix. Pour ma part, j'ai fait tout ce que je pouvais pour soutenir les efforts que n'a cessé de faire mon Secrétaire d'Etat pour négocier des accords assurant des facilités commerciales réciproques, et bien que les résultats de chacun d'eux pris isolément puissent paraître assez faibles, cette politique a reçu l'approbation du peuple des Etats-Unis, et elle a, j'en suis sûr, la sympathie des autres nations assemblées ici.

Il y a beaucoup d'autres causes de guerre; entre autres, des haines qui s'enveniment depuis longtemps, des frontières mal définies, des rivalités territoriales; mais je suis heureux de dire que les sources de danger qui existent encore dans les Amériques, sont non seulement peu nombreuses, mais déjà en voie d'être réglées pacifiquement.

S'il est vrai que le règlement de ces différends peut entraîner forcément des ajustements intérieurs ou dans nos rapports avec nos voisins, ajustements qui sembleront peut-être comporter des sacrifices matériels, pourtant qu'aucun homme, qu'aucune femme n'oublie qu'il n'y a aucun avantage dans la guerre. Les sacrifices à la cause de la paix sont infiniment petits comparés à l'holocauste de la guerre.

La paix vient de l'esprit et doit être fondée sur la foi. En recherchant la paix, ce que nous pouvons faire de mieux, c'est peut-être d'affirmer fièrement la foi des Amériques, la foi dans la liberté et dans son accomplissement, dans la liberté qui s'est révélée comme une puissante force terrée défiant impunément toute attaque dans la moitié du monde.

Cette foi naît d'un commun espoir et d'un commun dessein transmis à nous par nos pères sous des formes variées, mais avec pour but, la liberté et la sécurité individuelle, qui est devenue la base de notre paix.

Si donc, en rendant la guerre impossible entre nous, et si dans nos pays respectifs et parmi nous, nous pouvons donner plus de liberté et de réalisations à la vie individuelle de nos citoyens, la forme démocratique de gouvernement représentatif aura justifiée les grands espoirs des pères libérateurs. La démocratie est encore l'espoir du monde. Si nous, hommes de cette génération, nous pouvons poursuivre avec succès ses applications dans les Amériques, elle s'étendra et remplacera les autres méthodes par lesquelles les hommes sont gouvernés et qui semblent à la plupart d'entre

nous aller à l'encontre de notre idéal de liberté humaine et de progrès humain.

Trois siècles d'histoire ont semé les germes d'où sont sorties nos nations; le quatrième siècle a vu ces nations devenir égales et libres et nous a amenés à un système commun de gouvernement constitutionnel; le cinquième siècle est en train de nous fournir un terrain où nous pouvons nous réunir en vue de nous aider et de nous comprendre mutuellement. Notre hémisphère est enfin devenu majeur. Nous sommes rassemblés ici pour témoigner de son union devant le monde. De nos ancêtres, nous avons reçu un grand rêve. Nous le leur rendons ici comme une grande réalité unifiée.

Finalement en exprimant notre foi qui est celle du monde occidental, affirmons :

Que nous maintenons et défendons la forme démocratique de gouvernement représentatif constitutionnel;

Que, grâce à ce gouvernement, nous pouvons mieux assurer une plus large distribution, de la culture, de l'éducation, de la pensée et de la liberté d'expression;

Que, grâce à lui, nous pouvons assurer à nos concitoyens une plus grande sécurité de vie et des chances de succès plus égales;

Que, grâce à lui, nous avons le meilleur moyen de développer les échanges commerciaux, artistiques et scientifiques entre nations;

Que, grâce à lui, nous pouvons éviter la rivalité des armements, détourner la haine et encourager la bonne volonté et la véritable justice;

Que, grâce à lui, nous offrons un espoir de paix et d'une vie plus large aux peuples du monde entier.

Mais cette foi du monde occidental ne sera pas complète, si nous négligeons d'affirmer notre foi en Dieu. Dans toute l'histoire de l'humanité, aussi loin qu'on remonte dans l'obscur passé avant que l'homme sût enregistrer les pensées et les événements, la race humaine s'est distinguée des autres formes de la vie par l'existence le fait, de la religion. Les tentatives faites périodiquement pour nier Dieu ont toujours échoué et échoueront toujours.

Dans les Constitutions et dans la pratique de nos nations, il y a le droit à la liberté religieuse. Mais cet idéal, ces mots présupposent la croyance et la confiance en Dieu.

La foi des Amériques a donc son siège dans l'esprit. Le groupement, la fraternité des deux Amériques-sœurs est invincible tant que ces nations conservent cet esprit.

C'est animés de cette foi et de cet esprit que nous voulons voir régner la paix sur le monde occidental. C'est animés de cette foi et de cet esprit que nous, nous veillerons et ferons bonne garde sur notre hémisphère. Puissions-nous aussi, animés de cette foi et de cet esprit, et avec l'aide de Dieu, offrir un espoir à nos frères d'outre-mer.

TH. ROOSEVELT.

LIBÉREZ DUMOULIN !

Lettre ouverte au Garde des Sceaux
par Emile KAHN

Monsieur le Garde des Sceaux,

Le lieutenant-colonel Dumoulin est en prison depuis bientôt trois ans pour un crime qu'il n'a pas commis. La Ligue des Droits de l'Homme, dont je suis ici l'interprète, attend de vous sa libération.

La moitié de la peine étant accomplie — et au delà ! — vous avez le pouvoir, Monsieur le Ministre, de prononcer la libération conditionnelle. Permettez-moi d'ajouter, sachant à quel homme de conscience je parle, que vous en avez le devoir.

Nous ne vous disons pas : « Croyez-nous, Dumoulin est innocent. » Nous vous demandons de vous faire sur pièces une opinion directe. Ouvrez le dossier : vous irez de surprise en surprise et d'inquiétude en indignation.

* * *

Sachez d'abord quel homme le Tribunal de la Seine et la Cour d'appel de Paris ont condamné.

Devant la Cour, deux généraux ont apporté leur témoignage au colonel Dumoulin.

« Tout dans cet homme, déclare le général Brisaud-Desmallet, est le contraire du caractère de l'espion : c'est un travailleur modeste, un homme de foyer, sans besoins, sans autre défaut que l'exagération de son amour pour la patrie et pour l'armée. »

Le général Michaud proclame, en son âme et conscience, « la conviction absolue que le lieutenant-colonel Dumoulin est incapable d'avoir voulu nuire à la France, à qui, pendant la guerre et durant la paix, il n'a cessé de donner les preuves les plus indiscutables d'un dévouement total et d'un clairvoyant attachement ».

Ces témoignages sont confirmés par six éclatantes citations, qui s'échelonnent de 1915 à 1918 et qui se résument en ce motif : « Officier de grande valeur, qui s'est toujours fait apprécier pour ses connaissances militaires, sa fermeté de caractère, son opiniâtreté, son calme et son sang-froid. »

Cet officier modèle, ce héros calme, que ses supérieurs louent pour « son mépris du danger », est condamné pour espionnage au bénéfice de la Russie. Cherchez les mobiles : vous n'en trouverez pas.

* * *

Dumoulin mène une vie modeste, sans passion coquette : ni jeu, ni femmes, ni luxe.

Son journal, *Armée et Démocratie*, équilibre ses dépenses et ses recettes.

Suivant l'accusation, les trafics d'espionnage lui auraient rapporté 48.000 francs par an — soit en onze ans 528.000 francs. Où cet argent a-t-il passé ? On ne le retrouve ni en placements, ni en banque, ni en débours.

La Cour d'appel en est réduite à constater que, sur un brouillon de compte comme nous en griffonnons tous, parmi une vingtaine de sommes qui vont de 100 à 10.000 francs, Dumoulin a inscrit huit fois, sans mention aucune, le chiffre 4.000 : d'où elle déduit que c'est la mensualité qu'il a touchée pour trahir !

La Cour ajoute que, sur un carnet personnel, en regard d'une somme de 30.000 francs, Dumoulin aurait inscrit : « Moscou ». Dumoulin prétend qu'il a écrit : « Maison ». Le mot, tracé en autobus, est à peu près illisible. L'imputation, au surplus, est absurde : Dumoulin aurait-il éprouvé le besoin de se rappeler à lui-même qu'il touchait de l'argent de Moscou ? Il est vrai que M. le professeur Sannié, directeur de l'Identité judiciaire, lit : « Moscou ». Hélas ! monsieur le Garde des Sceaux, la Ligue est édifiée sur la valeur des expertises en écriture, et elle a connu un directeur de l'Identité judiciaire qui s'appelait Bertillon...

Mais voici une grande découverte : Dumoulin, en 1922, s'est fait inscrire à la Fédération communiste du Nord. Pas de doute : il a trahi par camaraderie politique ! Le malheur est qu'il aurait trahi dix ans de plus sans raison : car, après quelques mois, il quitte le parti communiste, et il se présente, aux élections de 1924, comme candidat du parti républicain-socialiste, dont Painlevé est le chef.

Aucun mobile : il faut admettre qu'un officier supérieur, d'un passé irréprochable, a trahi pour le plaisir. Premier sujet d'étonnement.

* * *

Ce crime inexplicable, qui l'impute à Dumoulin ?

L'accusateur — le seul — est un misérable espion, Switz, dit Gordon, dont le tribunal de la Seine est obligé de convenir qu'il a « passé des aveux complets » — et qu'il acquitte néanmoins, en application d'un article 10, assurant l'impunité au dénonciateur, Switz, pour être acquitté, dénoncé à tour de bras : tout à gagner, rien à perdre...

Entre le héros de la guerre et cet espion avéré,

intéressé à mentir, j'ai le regret d'écrire, monsieur le Garde des Sceaux, que des juges n'ont point hésité.

Ni le juge d'instruction Benon, qui reproche à Dumoulin de manquer de déférence envers Switz !

Monsieur le Garde des Sceaux,

Je vous disais hier que les allégations de Switz ne reposent sur aucune preuve. Voyez vous-même.

Quand Switz invoque des témoignages, les témoins nient ou font défaut. Dès qu'il précise, le mensonge apparaît.

Il prétend que Dumoulin lui a été présenté, le 29 août 1933, à l'aquarium du Trocadéro : un rapport de police établit que ce jour-là Switz n'a pu passer au Trocadéro.

Il affirme que Dumoulin, traître depuis 1923, était connu dans l'organisation d'espionnage sous le surnom de Colonel ; or, Dumoulin n'est devenu lieutenant-colonel qu'en juin 1933.

Il cite comme documents secrets livrés par Dumoulin, parmi des pièces fantaisistes (liste des fêtes prévues au Cercle militaire, modèle de scaphandre permettant aux troupes de passer une rivière sous l'eau !), les cours de l'Ecole de Guerre sur la télégraphie sans fil, sur le téléphone aux armées et sur les chars d'assaut. Or, les cours de l'Ecole de Guerre sont si peu secrets qu'on les achète dans le commerce, — aucun cours de l'Ecole de Guerre n'a jamais porté sur la T.S.F. ou le téléphone, — et, depuis la fin de la guerre, on ne parle plus de chars d'assaut, mais de chars de combat (dépositions des généraux Brissaud-Desmillet et Michaud devant la Cour).

Ce qui n'empêche pas le Tribunal de la Seine de condamner Dumoulin pour avoir remis à Switz « des documents se rapportant notamment à l'emploi tactique et technique de la télégraphie sans fil et du téléphone aux armées, ainsi qu'aux chars d'assaut ».

A lire la lettre par laquelle Switz dénonce Dumoulin au juge Benon et ses dépositions devant le tribunal, on a le sentiment d'une bouffonne mystification. Mais la bouffonnerie tourne au drame quand, sur la foi du mystificateur, les juges frappent implacablement. Dans le même procès (un de ces procès d'amalgame, de sinistre réputation), l'espion Switz, qui fait étalage de son crime, est acquitté, — le traître Gorin, qui avoue, bénéficie d'une réduction de peine, — le colonel Dumoulin, qui proteste de son innocence, est condamné au maximum.

Qu'est-ce que cette justice à rebours ?

Le jugement du Tribunal correctionnel est très simple : sauf une allusion à un paquet mystérieux que Dumoulin aurait remis un jour à l'espion Rszekzi (remise qui n'a jamais été prouvée et qui n'a donné lieu, pendant six mois, à aucun soup-

ni le tribunal de la Seine, qui adopte tous les dires de Switz, sans réserve et sans critique !

Or, les allégations de Switz — je le montrerai demain — ne reposent sur aucune preuve.

(L'Œuvre, 2 janvier 1937.)

con ni à aucune enquête), il n'est question que de Switz.

« Switz déclare... Switz affirme... Switz affirme encore... » ; en conséquence, « il apparaît comme suffisamment établi que Dumoulin, malgré ses dénégations, s'est procuré des plans, écrits ou documents secrets intéressant la défense du territoire et les a livrés... »

La Cour, plus méfiante, cherche des preuves en dehors des dires de Switz. Que trouve-t-elle ? Ceci.

1° En 1923, Dumoulin, porteur d'un paquet, s'est attablé avec trois femmes dans un café de l'avenue d'Orléans, et il en est sorti les mains vides. Qu'y avait-il dans le paquet ? Qui étaient les trois femmes ? Questions oiseuses auxquelles il ne sera jamais répondu...

2° Dumoulin aurait été aperçu dans un café de la rue Réaumur, fréquenté également par Bercovitch, espion notoire. L'y a-t-on aperçu en même temps que Bercovitch ? Jamais. Est-il même sûr qu'on l'y ait jamais aperçu ? Sur le vu de photographies, des garçons de café le croient, mais sans oser l'affirmer...

3° Dumoulin a épousé une Allemande : « Il convient... de noter que le prévenu ayant fait sa maîtresse d'une Allemande, la demoiselle Frida Stadelmann, et celle-ci, qui partageait son existence à Paris, ayant dû quitter la France sous menace d'expulsion, cette union fut régularisée par un mariage contracté le 21 août 1923, à Ludwigshafen. Par ces motifs... »

Par ces motifs, la peine est confirmée. Car il est d'évidence qu'ayant épousé une Allemande en Rhénanie, Dumoulin a livré à la Russie les secrets de la défense nationale...

En vérité, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus en ce dernier considérant : son élégance morale ou sa force convaincante.

Monsieur le Garde des Sceaux, ce qu'il me reste à vous dire est pénible.

Edifiée par la déposition des généraux sur la haute fantaisie des livraisons imputées à Dumoulin par Switz, la Cour d'appel se garde bien d'énumérer les pièces livrées. Toutefois, pour condamner, la loi exige des « plans écrits ou documents secrets intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat ». Pour condamner légalement, la Cour déclare que les pièces livrées par Dumoulin — et qu'elle ne connaît pas, et que personne ne connaît — sont de la catégorie précisée par la loi. Comment le sait-elle ? Par déduction !

« Considérant que les circonstances ci-dessus

relevées constituent à l'appui de la prévention un ensemble de *présomptions* graves et précises, dont le nombre et la concordance *ne laissent place à aucun doute* sur la culpabilité de Dumoulin ; que l'importance de la rémunération allouée à ce dernier, les précautions prises par lui et par les agents de l'étranger avec lesquels il est en rapport, la continuité des paiements par lui reçus *établissent suffisamment* que les pièces par lui livrées *intéressaient au plus haut point* la défense du territoire et la sûreté extérieure de l'Etat, et *consistaient en plans écrits et documents de la nature de ceux qui sont visés par la loi...* »

Je rappelle qu'aucune des circonstances présumées n'est établie. Le fussent-elles toutes, que dire de ce raisonnement ? Des présomptions sur la culpabilité de l'accusé autorisent à déclarer qu'il a livré des pièces inconnues, mais qui *doivent être* les plans écrits ou documents secrets prévus par la loi !

Voilà donc un officier d'une conduite magnifique, d'une pureté de vie indéniable, maintenu en prison et déshonoré en vertu de présomptions hasardeuses et d'une déduction arbitraire. La raison d'Etat autorisait jadis de telles pratiques, la conscience moderne ne les admet pas.

Les conseils juridiques de la Ligue des Droits de l'Homme, examinant ce considérant extraordinaire, observent que, dans l'affaire Dreyfus, on attribuait au capitaine Dreyfus des documents qui émanaient d'un autre, mais au moins le délit existait et il y avait un corps de délit. Ici, par contre, « on ne sait même pas s'il y a eu délit et on condamne Dumoulin pour un fait dont l'existence même n'est pas établie ».

Somme toute, on ignore de quoi Dumoulin est coupable, mais on veut qu'il soit coupable et on le déclare coupable. Quelle innocence résisterait à cela ?

Monsieur le Garde des Sceaux, on vous parlera peut-être de la chose jugée, qui doit être maintenue pour l'honneur de la justice. Une chose ainsi jugée n'honore pas la justice.

Vous libérerez Dumoulin.

EMILE KAHN,

Secrétaire général de la Ligue
des Droits de l'Homme.

(L'Œuvre, 3 janvier 1937.)

POSSÉDEZ-VOUS

Le Livre d'Or de la Ligue ?

Pour connaître l'histoire de notre grande Association, comprendre ses principes, apprécier son action, il faut lire

Le Livre d'Or de la Ligue

Rédacteurs : Victor BASCH, SEVERINE, Léon BRUNCHVIGG, Emile GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, Georges BOURDON, C. BOUGLE, D. FAUCHER, Henri GUERNUT, Maxime LEROY, Ferdinand HEROLD, Félicien CHALLAYE, Emile KAHN, Henri GAMARD, Dr Sicard de PLAULOLES, Roger PICARD.

Le Livre d'Or

est le livre du militant de la Ligue

Un beau volume in-4° sur papier de luxe, à prix très réduit : 3 francs.

Le nombre des exemplaires disponibles étant limité, se hâter de passer les commandes !

LES ORGANISMES INTERFÉDÉRAUX

Report introductif de Victor MATHIEU

Le Congrès National de Dijon a adopté à l'unanimité la motion suivante présentée par la Commission des Mandats :

« Le Congrès considérant que le Comité Central doit être la représentation fidèle de l'ensemble de la Ligue des Droits de l'Homme.

« Qu'il serait juste d'assurer pour les membres non-résidants une répartition régionale.

« Demande que les Sections mettent cette réorganisation à l'étude, de manière à assurer le plus rapidement possible ce mode de représentation. »

Ainsi se trouve posée, devant les sections, la création d'organismes interfédéraux, création qui avait été tentée à plusieurs reprises par divers militants de la Ligue et que la stricte observation des Statuts avait dû faire différer.

Historique

Dès le 25 mai 1930, le Bureau se prononce sur une demande de la Section de Lyon (*Cahiers* n° 18, du 10-7-30).

« La Section de Lyon se propose de grouper en une Fédération régionale les fédérations de la région. Le Bureau déclare que les Statuts généraux de la Ligue font obstacle à la réalisation de ce projet. »

Il faut croire que nos amis de Lyon, très obstinés, étaient désireux d'obtenir satisfaction, car la question est de nouveau posée l'année suivante, devant le Bureau du Comité Central (séance du 5 février 1931, *Cahiers* n° 5 du 20-2-31) :

« La Fédération du Rhône avait projeté de créer avec les Fédérations voisines une interfédération qui, dans son esprit, permettrait en même temps qu'un échange de conférenciers, une organisation plus méthodique de l'action et de la propagande de la Ligue dans la région.

« La Fédération du Rhône a été avertie par nos soins que ce projet était antistatutaire. Elle a objecté que rien n'interdit les groupements de Fédérations et que tout ce qui n'est pas défendu est permis.

« Le Bureau déclare que les Statuts, sur ce point, sont très nets.

« Les ligueurs ne peuvent se grouper qu'en sections et fédérations ; aucune autre organisation n'est prévue ; par conséquent, aucune autre n'est statutaire.

« M. Emile Kahn remarque que rien n'interdit non plus aux ligueurs de se grouper par tendance, et cependant le Comité, puis le Congrès, s'y sont toujours opposés.

« Le Bureau déclare que, bien entendu, il est tout à fait normal que les fédérations échangent entre elles leurs conférenciers et qu'elles s'invitent mutuellement à leurs manifestations, à condition qu'elles ne forment pas une organisation comme celle que médite la Fédération du Rhône. »

Cependant, une première brèche avait été ouverte

dès 1930 dans cette barrière des Statuts qui paraissait invulnérable.

Le Congrès National devait se tenir à Alger, à l'occasion des fêtes du centenaire de la conquête ; mais le gouvernement d'alors craignit le retentissement probable de pareille manifestation parmi la population indigène. L'autorisation ne nous fut pas accordée et le Congrès National fut remplacé par un Congrès interfédéral les 25 et 26 avril 1930, où le Comité Central avait été représenté par le Président Victor Basch, le Secrétaire général Henri Guernut et nos collègues Léon Baylet et Emile Kahn.

Le compte rendu, fort intéressant, parut dans les *Cahiers* n° 8 du 20 mars 1931, sous le titre : « Le Congrès interfédéral de l'Afrique du Nord. »

En 1933, la Fédération du Var pose de nouveau la question et reçoit, le 1^{er} mars 1933, la réponse suivante :

« Nous prenons connaissance de votre projet de réunion un Congrès régional des Fédérations du Sud-Est.

« Vous n'ignorez pas que les Statuts tels qu'ils ont été toujours interprétés ne permettent pas la tenue de semblables Congrès. Pour qu'ils puissent devenir une institution normale de la Ligue, il faudrait apporter une modification aux Statuts. Mais voulant à la fois marquer sa considération à la Fédération du Var qui en a pris l'initiative et lui permettre de demander cette modification en pleine connaissance de cause, le Bureau du Comité Central, à titre exceptionnel, ne s'oppose pas à votre initiative. Il vous serait même reconnaissant de l'aviser assez tôt des conditions dans lesquelles ce Congrès est organisé (date, lieu, ordre du jour, etc.), afin qu'il puisse y participer. »

Cette autorisation est d'ailleurs mentionnée dans les *Cahiers* n° 7, page 161, du 10 mars 1933.

Après des pourparlers entre les Fédérations intéressées, la question paraissait résolue lorsque survinrent dans le Parti socialiste les regrettables dissentiments qui dressaient les uns contre les autres d'excellents militants. Il nous a paru préférable, pour éviter tout heurt, de reporter la réunion constitutive au début de 1934. Le 14 janvier, à Marseille, se formait un organisme interfédéral sous le titre de Comité de vigilance et de propagande méditerranéen. Y étaient représentées les Fédérations des Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Aude, Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Var. La séance était présidée par César Chabrun, trésorier général.

D'autres réunions eurent lieu ensuite à Toulon, le 2 avril 1934, le 15 juillet à Nice, le 27 janvier 1935 à Marseille, le 6 juillet 1935 à Avignon, et le 21 juin 1936 à Beaucaire, chaque fois sous la présidence du citoyen Emile Kahn, secrétaire général.

D'autres essais de regroupement régionaux ont

été tentés en Savoie, pour la région des Alpes, à Toulouse pour le Languedoc, etc.

Incessamment, notre collègue Lenoir, président du Pas-de-Calais, documenté par nous au Congrès de Dijon, doit réunir les Fédérations du Nord pour un échange de vues et constitution d'un Bureau provisoire.

Notre collègue Cardon avait publié, sur la création des régions, un rapport très documenté, paru dans les *Cahiers* n° 3 du 30 janvier 1930 (page 69).

Notre collègue divisait la France en 6 régions qui auraient eu l'honneur d'organiser à tour de rôle les Congrès nationaux. Ce travail fort intéressant pourrait servir de base pour la répartition des Fédérations au sein des diverses régions prévues. Mentionnons en passant que l'Annuaire officiel porte déjà : Interfédération de l'Afrique du Nord, et donne par conséquent un caractère presque statutaire à cette formation.

Nous pouvons de même rappeler que ce que nous proposons est certes une innovation à la Ligue, mais ne l'est pas pour d'autres associations professionnelles, philosophiques et politiques, au sein desquelles des Congrès régionaux fort appréciés servent de prélude aux Congrès nationaux.

A titre documentaire et pour faciliter la discussion, nous donnons ci-dessous le texte présenté à l'unanimité, après un long débat, par les Fédérations de la région méditerranéenne, au cours de la réunion du 27 janvier 1935 à Marseille.

Titre V. — Congrès régionaux

Projet de modification des Statuts, adopté à l'unanimité par les Fédérations de la région méditerranéenne, au cours de la réunion du 27 janvier 1935 à Marseille :

ARTICLE PREMIER. — 1° Les Fédérations d'une même région ont le droit de se réunir en Congrès régionaux au moins une fois par an.

2° Le groupement des Fédérations sera fait par les soins du Comité Central, après avis des Fédérations intéressées, et sous réserve d'appel au Congrès national.

3° Les Congrès régionaux ont pour mission de coordonner l'action des Fédérations : ils examineront l'action de la Ligue dans la région, ainsi que les questions qui préoccupent les Fédérations et Sections de leur ressort, et ils organiseront la propagande collective.

4° La souveraineté de la Ligue résidant seulement dans le Congrès National annuel, les Congrès régionaux pourront bien établir des règlements d'ordre intérieur pour leur travail et fonctionnement et fixer le siège du Congrès de l'année suivante ; mais ne pourront, en dehors de ces matières, prendre aucune décision ayant force exécutoire ou impliquant une contrainte quelconque.

5° Dans chaque Congrès régional, le Comité Central pourra se faire représenter par un délégué officiel qui siègera avec le Bureau et qui aura *voix consultative*.

6° Le Bureau de chaque région devra :

A. — Faire parvenir au Comité Central (au

moins 15 jours avant) l'indication des questions à l'ordre du jour.

B. — Fournir, dans un délai d'un mois, à toutes les Fédérations intéressées, un compte rendu des travaux.

Critiques

Pour la clarté du débat, il nous faut rapidement passer en revue les principales critiques et objections élevées contre les organismes régionaux.

1° L'interfédération serait un rouage lent, inutile et compliqué, un chaînon de plus entre les sections toujours autonomes et le Comité Central.

2° Nos ligueurs hésitant déjà à payer leurs cotisations, craindraient les dépenses supplémentaires occasionnées par le fonctionnement régulier d'un bureau permanent.

3° Par une application peut-être abusive de l'article 28, il pourrait arriver qu'un délégué d'une grosse Fédération (siège d'une régionale) se voie confier une masse de mandats par les Fédérations voisines trop éloignées du Congrès national ou trop pauvres pour se faire représenter directement. N'est-ce pas déjà ce qui se produit lorsque le délégué fédéral est porteur de tout ou partie des mandats des sections de son département ?

4° Une régionale groupant de puissantes Fédérations ne devrait-elle pas présenter un plus grand nombre de candidats non résidents que telle autre des régions montagneuses à effectifs très réduits ?

5° Les régionales ayant étudié les questions portées à l'ordre du jour du Congrès national et s'étant prononcées dans un sens déterminé, choisiraient, pour développer ce point de vue, un seul orateur nanti d'une masse de mandats fédéraux bloqués dans une seule main. Cela enlèverait à nos Congrès ce caractère passionné qui permet de suivre les divers remous de la pensée. Le choc, quelquefois tumultueux, mais toujours efficace, des idées, serait remplacé par une académique controverse, une courte partie d'échecs, dont les péripéties se dérouleraient presque à coup sûr, car la marche de telle ou telle pièce est prévue à l'avance et rien ne doit la modifier.

Avantages

La plupart de ces critiques ne sont pas nouvelles. Elles ont déjà été formulées avec effroi il y a près de 25 ans, en 1913, lorsqu'il s'est agi d'étendre les pouvoirs des Fédérations en les autorisant à établir des propositions pour les Congrès nationaux et à désigner un délégué.

La proposition était soutenue par les 35 Fédérations existantes groupant 315 sections et combattue au nom de 318 sections isolées par des délégués de Lille, de Lyon...

Tout jeune ligueur alors, nous suivions déjà avec passion le débat engagé, car notre Fédération du Var en formation devait grouper peu à peu les 13 sections existantes et prendre, grâce à l'habile propagande de son secrétaire fédéral Edmond Barbaroux, une rapide extension.

Notre collègue Emile Kahn avait été chargé, au lieu et place du citoyen Gamard, de présenter un

rapport favorable à l'extension des prérogatives des Fédérations. En moins de 15 jours, le texte avait été rédigé, publié et envoyé aux abonnés du Bulletin officiel de la Ligue n° 9, du 1^{er}-5-1913.

La discussion eut lieu au Congrès national du 10 mai 1913, sous la présidence du citoyen Léon Baylet. Aux craintes exprimées par divers délégués, le rapporteur répondait : « On peut donner aux Fédérations le moyen d'intervenir dans la préparation du Congrès sans léser en rien les intérêts des sections ni porter atteinte à leur autonomie. »

La modification proposée fut adoptée avec la réserve que les droits fondamentaux des sections, leur autonomie, ne pourraient sans péril pour la Ligue tout entière être sacrifiés aux fédérations. L'expérience a prouvé depuis que les Fédérations étaient nécessaires pour coordonner la propagande à travers les départements.

Nous ne prévoyons pas de cotisations supplémentaires : nos frais de fonctionnement seront réduits, puisque nous n'aurons pas de permanence et que, d'autre part, chaque Fédération assurera les indemnités de déplacement pour ses délégués à un Congrès régional. Le montant en sera d'ailleurs peu élevé, car le rayon d'action sera peu étendu.

La régionale, dans notre texte, n'aurait aucun pouvoir pour intervenir administrativement entre les Fédérations et le Comité Central.

L'article 28 s'oppose au blocage des mandats de plusieurs Fédérations entre les mains d'un seul délégué. Et puis, pouvons-nous craindre ou souhaiter l'accord préalable entre les divers orateurs de la même tendance ? On éviterait pas mal de redites, de longueurs, et nos débats y gagneraient en clarté. Faut-il rappeler que sur le rapport moral 48 orateurs étaient inscrits à Dijon en 1936 et 32 à Hyères en 1935 ?

En fait, lorsque le Congrès, lassé par de multiples interventions, réclame la clôture d'un débat, est-ce que l'on n'arrive pas à exiger que les orateurs se concertent pour laisser à un seul d'entre eux le soin de développer leurs arguments ?

Notre collègue Emery avait écrit sur ce point un article fort documenté sur la discipline nécessaire des Congrès nationaux. Il souhaitait une discussion ample, nourrie et courtoise, plutôt qu'un exposé de meeting destiné à provoquer de faciles applaudissements.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire son article publié dans les *Cahiers* n° 10, du 10 juillet 1931 ; mais nous croyons fermement que l'on pourrait obtenir le résultat escompté par les discussions préalables de nos Congrès régionaux.

La tâche du Bureau de la Ligue devient chaque jour plus lourde et, lors de la période fiévreuse des Congrès départementaux, il n'est pas toujours possible aux membres du Comité Central de répondre à l'appel des Fédérations. Ce sera un avantage de la régionale de grouper tous les militants locaux responsables et de les mettre à même d'entendre les représentants du Bureau de la Ligue et de con-

fronter ensuite leurs points de vue sur les questions à l'ordre du jour du Congrès national.

Beaucoup de ligueurs n'auront jamais l'occasion de se rendre à un Congrès national de la Ligue. Il serait cependant utile de leur montrer que l'action de notre association ne se cantonne pas seulement sur le plan local. Une assemblée régionale pourrait par là favoriser l'émulation entre Fédérations voisines.

Dans ce but, les Congrès interfédéraux se tiendraient à tour de rôle dans les départements intéressés.

Le Bureau à caractère régional serait composé de militants de chaque Fédération.

Un bulletin commun à plusieurs Fédérations constituerait un admirable outil de propagande et servirait de trait d'union entre ligueurs quelquefois abusés par une presse locale asservie à des puissances financières.

La propagande serait encore intensifiée par l'échange de conférenciers, d'orateurs trop connus dans leurs départements d'origine et d'un grand rendement ailleurs.

Et puis, pour conclure, faut-il souligner la nécessité reconnue par le Congrès de Dijon de choisir les membres non résidents dans chaque région et d'assurer ainsi une plus juste répartition de la représentation provinciale ?

Nous n'avons pas la prétention d'avoir tout dit sur cette question des régionales. Aussi serions-nous heureux si les sections et fédérations intéressées pouvaient mettre à l'étude notre modeste travail et nous transmettre suggestions et critiques.

Questionnaire

1° Acceptez-vous le projet Cardon pour la répartition des Fédérations en 6 régions ?

2° Les Fédérations seront-elles libres de se grouper suivant leurs affinités géographiques ou suivant leurs facilités de communication ?

3° En cas de conflit pour les rares départements revendiqués ou écartés par plusieurs régions voisines, acceptez-vous l'arbitrage du Comité Central ou d'une commission spéciale nommée par le Congrès national ?

4° La régionale étant créée, quelles sont les prérogatives que vous voudriez lui voir attribuer ?

a) Pourra-t-elle étudier l'ordre du jour du Congrès national et voter une motion ?

b) Les candidats non résidents au Comité Central *pourront-ils* ou *devront-ils* être choisis par la région ?

5° Comment concevez-vous la péréquation des régions : Suivant le nombre de départements inscrits ou suivant les effectifs ?

6° Désirez-vous une organisation permanente de la régionale ou un fonctionnement intermittent avec tenue de Congrès spéciaux entre les Congrès départementaux et le Congrès national ?

7° Acceptez-vous la modification des Statuts proposée par la région méditerranéenne ?

VICTOR MATHIEU.

Membre non-résident du Comité Central.

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Souscriptions adressées à la Ligue

16^e Liste

CLAVEAU Lucien, Vitry-sur-Seine	5 »	SECTION L. D. H., Cormaranche-en-Bugey ..	110 »
LAZÉ Pierre, Vitry-sur-Seine	5 »	LE POPULAIRE DE NANTES	165 »
PHILIPPI Henriette, Paris	1 »	MILLE LÉVY, Paris (III ^e)	20 »
MAILFERT Simone, Vitry	5 »	DEHASSUS Marcel, Woimcourt	25 »
X... Raymonde, Vitry	1 »	SECTION L. D. H., Lorient	76 »
MANOURY, Montrouge	2 »	SECTION L. D. H., Chérac	105 »
DAIX, Vitry-sur-Seine	5 »	FRONT POPULAIRE, Tremblay-les-Gonesses.	500 »
PAQUET, Vitry-sur-Seine	3 »	L. D. H. ET PARTI SOCIALISTE, Tain	30 »
JUST, Vitry-sur-Seine	5 »	SECTION L. D. H., Noyant Combrée	21 »
TYPOOT, Paris	5 »	COMITÉ LOCAL DE SAINT-MAUR	600 »
POUCHIE, Paris	5 »	SECTION L. D. H., Doullens	40 05
ROULLON, Ivry-sur-Seine	5 »	Les J.C., I.S.F.I.O., I.U.S.R. de Gond-Pon-	
LEROUX, Ivry-sur-Seine	3 »	touvté	243 25
ESSELIN, Vitry-sur-Seine	5 »	RASSEMBLEMENT LOCAL DU FRONT POPULAIRE	
ROBINOT, Montrouge	5 »	DE FIRMY	400 »
GRAILLOT, Montrouge	5 »	FRONT UNIVERSITAIRE, Montpellier	113 »
MICHARD, Vitry-sur-Seine	5 »	JAMMET, Muret	5 »
GEHIER, Vitry-sur-Seine	5 »	RIVES, Muret	5 »
BARRE, Vitry-sur-Seine	1 »	AJUSTRON, Muret	5 »
LOGE : QUI ? VÉRITÉ	40 90	FÉDÉRATION L. D. H. DE L'EUROPE	110 »
GOTTELAND, Ivry-sur-Seine	5 »	SECTION L. D. H., Ambarès	24 »
CLAVEAU Eugénie, Vitry-sur-Seine	3 10	COMITÉ MONDIAL DES FEMMES, Joigny	300 »
BINET, Ivry-sur-Seine	5 »	SECTION L. D. H., Grèoux-les-Bains	75 »
KLEIN Auguste, 109, Vieux-Chemin de Vil-		JEUNESSES LAÏQUES, Le Boucau	373 25
lejuif, Arcueil	10 »	SECTION L. D. H., Vix	80 »
FRONT POPULAIRE, Paris XIX ^e	121 50	SECTION L. D. H., Evian	80 »
SECTION L. D. H., St-Christophe	170 50	MME FOYARD, Cluny	35 »
SECTION s. r. l., Saint-Claude	36 35	COTARD, liste de chômage	26 75
CELLULE, St-Seurin-sur-l'Isle	110 »	SECTION L. D. H., La Croix-St-Ouen	100 »
SECTION L. D. H., Thaire d'Annis	54 »	SECTION L. D. H., St-Pol	31 50
SECTION L. D. H., Strasbourg	75 »	SECTION L. D. H., Sens	100 »
BONHOMME Henri, Hirson. Collecte	171 45	RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Vincennes et	
SECTION L. D. H., Esnaudes	145 »	St-Mandé	1.389 45
GARRIC, Marsilly	30 »	COMITÉ D'ENTR'AIDE DES JEUNESSES DU FRONT	
SECTION L. D. H., Auchy-les-Mines	30 »	POPULAIRE (Ch.-Inf.)	2.552 75
SECTION L. D. H., Nibelle	26 »	COMITÉ DE LUTTE CONTRE LA GUERRE ET LE	
AUVIN, Saumur	20 »	FASCISME, Briennon-sur-Cher	80 »
FÉDÉRATION L. D. H. DE L'ARDECHE	100 »	SECTION L. D. H., Villedieu-les-Poêles	200 »
SECTION L. D. H., Jargeau	134 »	UN LIGUEUR, (15 ^e section)	50 »
SECTION L. D. H., Mazamet	600 »	SECTION L. D. H., Châteauroux	100 »
HUGONNIER, Sarlat. Collecte	100 »	SECTION L. D. H., Paris (VII ^e) (2 ^e versement).	50 »
FRONT POPULAIRE, Romans (3 ^e versement).	600 »	SECTION L. D. H., Villeurbanne	100 »
LES TRAVAILLEURS DU PUY. Collecte	33 75	UNION LOCALE DES SYNDICATS OUVRIERS, can-	
SECTION L. D. H., Langres	115 »	ton de Sèvres	148 »
SECTION L. D. H., Rombas	150 »	s. r. l., St-Claude	55 »
VVE JACOB Albert, Thonon (Hte-Savoie) ..	300 »	FRONT POPULAIRE, Tourcoing	695 »
SECTION L. D. H., Le Caire	525 »	COMITÉ LOCAL D'ACTION DU FRONT POPULAIRE	
VACHER, Les Montils	27 »	ANTIFASCISTE, Soyaux	91 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE POUR L'AIDE A		COMMISSION DE SOLIDARITÉ, Troyes	1.000 »
L'ESPAGNE, Agen	2.000 »	GUÉRIN, Basse-Indre	20 »
COSIOLS, Couiza. Collecte	364 »	BOURSE DU TRAVAIL ET UNION DES SYNDICATS	
FRONT POPULAIRE, Chaumont	277 »	DE NIMES	775 »
SECTION L. D. H., Draveil	100 »	FRONT POPULAIRE, St-Georges-de-Didonne ..	367 »
SYNDICAT DES CHEMINOTS	500 »	FRONT POPULAIRE, Constantine	149 80
SECTION L. D. H., Château du Loir	50 »	FRONT POPULAIRE, Ambilly	100 »
NOYER, St-Just-en-Chevalet	40 »	SECTION L. D. H., Chorges	52 »
DROULEZ, Comines	22 50	SECTION L. D. H., St-Hilaire-de-Villefranche.	276 »
SECTION L. D. H., Bussières	41 85	SOUSCRIPTION ANONYME	76 »
SYNDICATS OUVRIERS, Halluin	96 50	JEOFFRAI, Pantin. Collecte	84 40
SELLIER, Vendresse. Collectes	7 »	CHAMBON, Beaucaire	25 »
A. MUZELLE, Paris	50 »	MARIANI, Castellane	6 »
FRONT POPULAIRE, Pierrefitte	3.332 85	BEAUDRY LE ROUX, Paris (1 ^{er})	20 »
FRONT POPULAIRE, Bonneville	43 75	C. LHUISSIER, Laval	20 »
DENIS, Paris (XIX ^e). Collectes	59 »	MOTTIN, Laval	5 »
PERIERAS, St-Laurent-les-Eglises. Collectes	73 »	PÉCHEUX, Tours. Collecte	218 50
UNION DES SYNDICATS, Belfort	500 »	TH. BERNARD, gare de Chateaufort	20 »
SECTION L. D. H., Fouras	137 »		

ANCIENS COMBATTANTS RÉPUBLICAINS, Albert-ville		25 »
SECTION L. D. H., Nolay		90 50
SECTION L. D. H., Urepel		60 »
SECTION L. D. H., Fraisse Unioux		70 »
BRAULT, Charny. Collecte		61 »
SECTION L. D. H., Les Andelys		130 »
COLONIE ESPAGNOLE DE MEZE. Collecte		138 »
PITARD, Paris		20 »
MME E. PERNOLLET, Besançon		25 »
LIBER, Paris		50 »
BURIDANT, Folembray		37 »
SECTION L. D. H., Cambès		99 50
SECTION L. D. H., Neufchâteau		205 75
FRONT POPULAIRE, Pont-de-Veyle		65 »
SOLIDARITÉ FRONT POPULAIRE, Limoges		65 »
FRONT POPULAIRE, Guercy		118 50
CHARRIER, Bonnetable		20 »
SECTION L. D. H., Courville-sur-Eure		42 »
MANVILLIERS. Collecte		49 20
MARIANI, Castellane		18 »
CONSTANT, Paris		20 »
PICHON Louis, Desargnes		10 »
PARTI COMMUNISTE, Longueau		350 »
SECTION L. D. H., Heyrieux		165 50
SECTION L. D. H., Berck		30 »
RAQUIN, Docteur, Guéret		50 »
JEUNESSE SOCIALISTE ET JEUNESSE COMMUNISTE, La Courneuve		893 60
SECTION L. D. H., Aubergenville		72 »
VALLEJO, Paris (14 ^e)		30 »
FRANCO (Docteur), Paris (11 ^e)		20 »
UN PETIT COMMERÇANT, Bagneux		15 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Bernay		50 »
PÉREZ, Levallois		25 »
CHARRU, Paris (13 ^e)		100 »
COLLECTE, Surgères		261 50
COLLECTE, Pecquencourt		30 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Auray		1.410 »
KAMINER, Docteur, La Garenne		100 »
JACQUELINE, Villeneuve-le-Roi		100 »
COMMISSION DE SOLIDARITÉ, Bordeaux		2.676 »
BRAUN Eugène, Strasbourg		100 »
J. H. M. Puteaux		20 »
MME COLLIER, Magny		25 »
M. COLLIER, Magny		25 »
BERLIET, Aix-les-Bains		20 »
COLLECTE, Bruay		157 50
FERRANDIEZ, Bordeaux		10 »
TRAHARD, Lougny		10 »
COMITÉ AMSTERDAM-PLEYEL, Dampard		120 »
F. EHNEZ, Saint-Brieuc		20 »
LABRUME, Morizès		40 »
UNE OUVRIÈRE DE CHEZ HAUSER		10 »
BREDIN, Paris (19 ^e)		10 »
DR GUYOT		10 »

LINCK, Paris (18 ^e)		10 »
ALONSO, Saulieu		20 »
BRUN, Toulon		10 »
DR NAANN, Paris (15 ^e)		10 »
NICOLIER, Paris (14 ^e)		10 »
SECTION L. D. H., Bucy-le-Long		17 »
M. GABARET, La Brie		1.125 »
LES COMBATTANTS RÉPUBLICAINS, Brie-Comte-Robert		40 30
ANONYME		10 »
SECTION L. D. H., St-Xandre		145 »
DR JOËL, Paris		100 »
SECTION L. D. H., Meudon		142 50
SECTION L. D. H., Ste-Geneviève-des-Bois		500 »
UNION DES SYNDICATS OUVRIERS, Alpes-Maritimes		2.500 »
P. WAHL, Paris (8 ^e)		10 »
MARMET, Nogent-sur-Marne		10 »
BOHRER, Mulhouse		25 »
SECTION L. D. H., La Farliède		728 »
CAYÉ, Cheny. Collecte		50 »
LAVAUD, Garchet		15 »
JEOFFRAI, Pantin. Collecte		20 »
ANONYME, Institut du Radium		82 »
L. D. H., La Vallée de la Suippe		25 »
UNE ÉTUDIANTE		150 »
MASCLAUX, Vienne		280 »
SECTION S.F.I.O., Le Mans		977 75
ROZIÈRES, Decazeville. Collecte		100 »
ESCLANGON, La Violette, Aix-en-Provence		30 »
BARTELLE, Arcahon		20 »
BARTHES, Clermont-Ferrand		80 »
CHEMINOTS DE TRAPPES		65 »
LISTE N° 867		100 »
SECTION L. D. H., Livron		120 »
SECTION L. D. H., Châteaumeillant		25 »
BOUCHERAT, Paris		275 »
SYNDICAT DES MARAÎCHERS, Maisons-Alfort		140 »
MAISON DES SYNDICATS, Maisons-Alfort		78 »
RÉUNION DES CHARRONNIERS, Maisons-Alfort		20 »
SECTION L. D. H., Lezay		180 »
SECTION L. D. H., Mont-de-Marsan		500 »
FRONT POPULAIRE, Cracy-en-Brie-Esblly		244 »
BREHLER, Arbois		29 »
VITRAC, Condat		155 »
SECTION L. D. H., Argenteuil		50 »
COLLECTE, Saint-Sauveur		100 »
LOCUSSOL, Blida		40 »
SECTION S.F.I.O., Ezanville		20 »
TRIBOULET, Briançon		271 45
RAYON COMMUNISTE, Pantin		42.064 25
Erreur d'imputation (14 ^e liste)		662 15
Total		41.402 40

17^e liste

COMITÉ MONDIAL CONTRE LA GUERRE ET LE FASCISME, Vierzon		97 »
JEOFFRAI, Pantin, collecte		238 »
GRACIA Joseph, Aigues		99 »
LÉVY Léon, Paris		100 »
HEUMANN A., Paris (11 ^e)		20 »
S. R. I., Nay		800 »
RAYON COMMUNISTE, Saint-Varent		206 75
GARNIER Georges, Confians-Sainte-Honorine		100 »
BOYER, Millau, collecte		125 30
ANONY, Alfort		10 »
SOUSCRIPTION DE MONTILLOT		130 »
PARTI SOCIALISTE S. F. I. O., Avallon		150 »
LONGO, Antony		20 »
FERNANDEZ, Thomery		20 »
JAY, Thomery		5 »
DRIEUX, Thomery		5 »
COMITÉ DE CHAMPAGNE-SUR-SEINE		20 »
LEWY Léon, Paris (17 ^e)		10 »
HENRI, Paris (18 ^e)		50 »
ARACH, Chalon-sur-Saône		100 »

SECTION SOCIALISTE, Fontenay-aux-Roses		33 »
KLEEKOPFER, Paris		10 »
SECTION L. D. H., Noisy-le-Sec		90 »
BOYER, Paris (14 ^e)		20 »
SECTION L. D. H., Brieux		120 »
RAYON COMMUNISTE, Paris (6 ^e)		500 »
PARTI SOCIALISTE ET COMMUNISTE, Paris (6 ^e)		1.138 50
SCHAYDER Henri, Saint-Leu		50 »
FRONT POPULAIRE, Bourg-la-Reine		251 50
CELLULE, Paris (5 ^e)		100 »
DELOIRES, Cluny		50 »
COMITÉ ANTIFASCISTE, Saint-Paul-le-Jeune		56 50
COMPAGNIE GÉNÉRALE DES EAUX, Pothon, Ivry, collecte		633 »
TONARELLI Jean, Douchy		40 »
SECTION L. D. H., Créteil		40 »
ALDEBERT, Créteil		10 »
FRONT POPULAIRE (14 ^e)		1.308 35
JEUNESSE TARNAISE, Carmaux		2.300 »
M. et Mme GINGOLD Albert, Paris (15 ^e)		50 »
CELLULE DE LEMPDES		50 »

RISCHENSTEIN, Saint-Laurent (Vosges).....	15 »	SECTION L. D. H., Wignehies.....	36 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Nantes.....	4.138 50	BOUET (Mlle), Jonzac.....	20 »
COMITÉ MONDIAL DES FEMMES, Conflans-Sainte-Honorine.....	50 »	UN GROUPE D'ANTIFASCISTES ESPAGNOLS, St-Yovre	1.190 »
FRONT POPULAIRE, Parmain-Jany-le-Comte...	100 »	SECTION SOCIALISTE S. F. I. O., Canohès....	83 »
CELLULE DUPLEIX (15 ^e).....	50 »	Mmes GRÉTOIS et BOCKEL, L'Hay-les-Roses.	8 »
SECTION L. D. H., Joigny.....	30 »	LAMOUREUX, Paris.....	50 »
COMITÉ FRANCISCO-FERRER, Alger (1 ^{er} vers.)	500 »	COMITÉ DE PAIX ET LIBERTÉ, Igé.....	62 75
ROBINAT René.....	270 »	ANGLADE, Bordeaux, collecte.....	70 »
PITHIVIERS.....	247 50	ISIDORE, Colombes, collecte.....	75 »
BLANARIN, Paris (10 ^e).....	15 »	MURAT, Cognac, collecte.....	141 50
LELOUCH, Paris (10 ^e).....	35 »	GOUNON, La Guiche.....	20 »
FÉDÉRATION S. F. I. O., Savenay.....	127 »	S. R. I., Joué-lès-Tours.....	130 »
VAYSSÈRE, Paris (17 ^e).....	10 »	SECTION L. D. H., Vouvray.....	32 »
SOCIÉTÉ DES ÉPICIERIS, Aubervilliers.....	82 »	BROUET, Sartrouville.....	50 »
SECTION L. D. H., Ecouen-Ezanville.....	20 »	LAUWERS, Montreuil-sous-Bois.....	50 »
BOUVRESSE, Belfort.....	20 »	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA LIBRE-PENSÉE, Angoulême.....	15 »
LAEMMER, Paris (16 ^e).....	50 »	SECTION L. D. H., Brignoles.....	75 »
ALP, BAL, Dourdan.....	10 »	L. D. H., Nogent-sur-Aube.....	50 »
LEVITT, Paris.....	65 »	SECTION L. D. H., Coursan.....	210 50
PAUL, Paris.....	20 »	COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Combes..	184 »
PERSONNEL P. R. S. M., Gentilly.....	144 »	SECOURS POPULAIRE DE SEINE-ET-OISE.....	100 »
GAUTIER, Saint-Denis.....	10 »	SECTION L. D. H., Coursan.....	100 »
NORMAND, Paris (14 ^e).....	10 »	COMITÉ FRANCISCO-FERRER, Alger (2 ^e vers.)..	500 »
HAUTENBRAND, Saint-Germain.....	25 »	— (3 ^e vers.)..	500 »
FRANÇOIS RENÉ, Paris (11 ^e).....	100 »	3 MUSICIENS, Nay.....	90 »
DELISSAUVÉ, Paris (19 ^e).....	15 »	PARTI COMMUNISTE, Cellule de Riscle.....	146 »
PARC, Landerneau.....	25 »	SECOURS POPULAIRE DE FRANCE, Castres.....	200 »
SECTION L. D. H., Charenton.....	100 15	FRONT POPULAIRE, Châtelailon.....	105 »
SECTION L. D. H., Clichy.....	100 »	BAL DU FOYER MUNICIPAL, Charleville.....	521 »
FLAVIEN, Voués-Aube.....	50 »	RELEZÉ DU TRONC, bar de la Manu.....	136 50
SALIÉS, Pons, collecte.....	188 50	BOURSE DU TRAVAIL, Istres.....	100 »
COMITÉ DES FEMMES, Limeil-Brévannes.....	136 »	PARTI COMMUNISTE, XV ^e cellule Commerce..	90 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Limeil-Brévannes.	1.612 »	QUÉRÉ, Elliant.....	20 »
GERMAINE.....	10 »	SECOURS POPULAIRE DE FRANCE, section Louise-Michel, Suresnes.....	433 »
VALENTINE.....	5 »	UNION DES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS, Elbeuf... ..	100 »
CHARLES.....	50 »	UN ANONYME.....	20 »
JEANNE.....	25 »	COMITÉ DE RASSEMBLEMENT POPULAIRE POUR L'AIDE A L'ESPAGNE, Ager.....	5.000 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE (2 ^e envoi).....	3.515 80	QUILLIC Jean, Nanterre.....	50 »
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Saintes.....	1.000 »	BRUIT, Courbevoie, collecte.....	130 »
FRONT POPULAIRE ANTIFASCISTE, Soyaux.....	65 »	G. SAVAETE, Bollwiller.....	100 »
M. et Mme GIANOLI, Rouen.....	20 »	DALES, Dax.....	100 »
SECTION L. D. H., Raincy-Villemomble, collecte.....	100 »	COMITÉ FÉMININ, Damparis-Travaux.....	160 »
JEUNESSE SOCIALISTE, Rodez.....	457 »	RENÉ PAUL, Cachan.....	20 »
SECTION L. D. H., Anor.....	107 »	H. S. LIGUEUR (17 ^e section).....	10 »
COMITÉ DE L'ISÈRE D'AIDE AUX VICTIMES DU FASCISME ESPAGNOL.....	3.000 »	Total.....	Fr. 43.903 55
C. V. I. A., Rodez.....	385 »	Total des listes précédentes.....	534.067 35
M. H., Liège.....	71 20	TOTAL GENERAL.....	577.970 90
SECTION L.D.H., Magny-en-Vexin (2 ^e vers.)..	50 »	UN NOUVEAU TRACT : LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME Ses principes, ses méthodes, et son esprit (Résolution du Congrès d'Hyères) Gratuit dans nos bureaux.	
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Tence, solde de souscription.....	3 »		
1 ^{er} acompte sur liste n° 987, par Rochegeude (Bourg).....	10 »		
CARA Gaston, Paris (17 ^e).....	10 »		
LEGRAND, Burbure, collecte.....	18 25		
X..., Antony.....	25 »		
NEVEU, Paris.....	20 »		
LEBETTRE, Paris.....	30 »		
SECTION L. D. H., Neuilly-sur-Seine.....	50 »		
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Nantes (3 ^e vers.)..	1.500 »		
DUVAL, Paris (8 ^e).....	11 »		
SECTION L. D. H., Champigny.....	20 »		
SECTION L. D. H., Montesson.....	136 »		
SAINT-ETIENNE, collecte.....	176 »		
METVIERS, Provins.....	100 »		
SECTION L. D. H., Le Blagny-Mesnil.....	50 »		
SYNDICAT CONFÉDÉRE, Livry-Gargan.....	50 »		
PIGEOT, Maubert-Fontaines.....	10 »		
JEUNESSE SPORTIVE OUVRIÈRE, Créteil.....	65 15		
HÔTEL GIBRALTAR, Dax, collecte.....	330 »		
SYNDICAT DES USINES A BOIS, Châtel-Gérard.	25 »		
JEUNESSE COMMUNISTE, Petit-Quevilly.....	367 »		
SECTION L. D. H., St-Sulpice-le-Guerebois... ..	79 »		
FRONT POPULAIRE, Figeac.....	482 35		
COMITÉ DE SOLIDARITÉ, Gentilly.....	2.510 »		
SABATIER, Paris.....	50 »		
COBRIÈRE, Easpestang, collecte.....	133 »		

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 30 novembre 1936

BUREAU

Présidence de M. SICARD DE PLAULOZES

Étaient présents : MM. Ferdinand Hérol et Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général.

Excusé : M. Victor Basch.

Ossietzky (Manifestation de la Ligue allemande). — La Ligue allemande organise le mercredi 2 décembre, dans la salle de la Ligue une manifestation en l'honneur d'Ossietzky. Elle invite les membres du Bureau de la Ligue française, qui se fera représenter.

Commission permanente pour l'amnistie générale des emprisonnés politiques en Allemagne. — La Commission permanente pour l'amnistie générale des emprisonnés politiques en Allemagne, commission où la Ligue était représentée, s'est réunie le dimanche 29 novembre. Elle a décidé de mener campagne pour que, à l'occasion de Noël, une amnistie soit accordée aux prisonniers politiques. Elle se propose également de demander (le succès de la campagne pour l'amnistie étant malheureusement incertain), la possibilité de faire parvenir aux prisonniers politiques des dons de Noël : argent, livres, vêtements, vivres, friandises, etc.

Les démarches nécessaires pourraient être faites auprès du ministre allemand de la Justice par une commission internationale. Peut-être l'intervention de la Croix Rouge, en ce qui concerne les secours aux prisonniers pourrait-elle être demandée.

La remise du prix Nobel à Carl von Ossietzky devant avoir lieu à Oslo le 10 décembre, la Commission permanente a décidé d'organiser de grands meetings à Paris et dans les principales villes de France, meetings où il serait rendu hommage à Ossietzky et où seraient votés des vœux en faveur d'une amnistie de Noël.

Le Bureau remarque que, contrairement à certaines informations publiées par la presse, Ossietzky n'a pas obtenu l'autorisation de se rendre à Oslo. S'il se trouvait encore en Allemagne, l'agitation menée en France sur son nom pourrait se retourner contre lui et entraîner des représailles.

Le Bureau décide, en conséquence, que la Ligue ne pourra participer aux meetings projetés que si, à cette date, Ossietzky a quitté l'Allemagne.

Procès de Moscou :

a) *Séance de la Commission.* — En raison de l'absence de M. Maurice Paz, le Bureau décide de renvoyer à une date ultérieure la réunion de la Commission qui devait avoir lieu le mercredi 2 décembre.

b) *Article de Mme Magdeleine Paz.* — Mme Magdeleine Paz a offert au Secrétaire général de lui donner pour les *Cahiers* un article sur le procès de Moscou, en réplique au rapport de M. Raymond Rosenmark.

Le Bureau déclare que le Comité Central a confié l'étude de cette affaire à une commission, que les travaux de cette commission sont en cours et qu'il paraît inopportun d'instituer une polémique dans les *Cahiers* avant que la commission ait déposé ses conclusions. Tous renseignements et documents relatifs à l'affaire peuvent être communiqués à la commission.

C'est devant la commission et non devant les ligues que le débat est pour le moment ouvert. A l'issue des travaux de la commission, toutes les conclusions, quelles qu'elles soient, seront, suivant l'usage, publiées dans les *Cahiers*.

c) *Vœu de la Section de Paris-19^e. Combat-Villeite.*

La Section Combat-Villeite-Pont de Flandre de la Ligue des Droits de l'Homme :

Mise au courant par les *Cahiers* des enquêtes entreprises et à entreprendre par le Comité Central relatives au procès de Moscou, s'étonne qu'après avoir pris note des impressions nettes de M^{rs} Rosenmark, le Comité central veuille encore consacrer tant de temps à cette affaire, alors que les injustices, qui nous semblent flagrantes et qui nous touchent de près, paraissent complètement délaissées, comme le meurtre Alikov, où pourtant l'attitude de plusieurs hauts fonctionnaires mérite une étude approfondie.

Emet le vœu :

Que le Comité Central utilise son influence et mette toute son énergie à poursuivre les illégalités qui se sont passées dans notre pays.

Le Bureau ne saurait adopter la thèse soutenue par la Section de Paris-19^e. La Ligue a toujours considéré qu'elle avait le droit et le devoir de se saisir de toutes les injustices, quelles qu'en soient les victimes, et que son activité ne pouvait pas se borner aux affaires qui n'intéressent que la France.

Von Gerlach (Mémoires de M.). — Le Secrétaire général informe le Bureau que la librairie « Au Pont de l'Europe », 17, rue Vignon, a exposé dans sa vitrine le buste de M. von Gerlach et son livre.

Affaire Langlois. — Le Bureau avait décidé, dans sa séance du 28 octobre, de faire savoir au Président de la Chambre que M. Langlois se plaignait du fait que l'arbitre choisi d'un commun accord pour statuer sur son affaire n'ait pas encore été officiellement saisi.

Cette démarche a été faite.

Le Secrétaire général donne lecture au Bureau de la réponse suivante, adressée à M. Victor Basch par M. Herriot :

Paris, le 13 novembre 1936.

Monsieur le Président,

Je ne puis mieux faire, pour répondre à votre lettre, que de vous prier de trouver, sous même pli, copie de la lettre qu'à l'issue de la réunion du Bureau de ce jour, je viens d'adresser à M. le Professeur Langvin.

Croyez, Monsieur le Président, à tous mes meilleurs sentiments

Signé : Herriot.

Paris, le 13 novembre 1936.

(Copie.)

Monsieur le Professeur,

Le Bureau de la Chambre des Députés, après avoir accepté de régler par voie d'arbitrage le différend qui existe entre lui et M. Langlois au sujet de la machine à voter, a égale-

ment, et à l'unanimité, décidé qu'il recourrait, comme le proposait M. Langlois, à vos bons offices pour terminer cette affaire.

Si, jusqu'à ce jour, nous avons dû attendre pour vous informer officiellement de cette décision, c'est que nous n'étions pas encore en possession de la pièce qui doit servir de base à votre haut arbitrage, c'est-à-dire du compromis qui doit définir votre mission, compromis dont M. Langlois discutait les termes hier encore.

Je viens de saisir le Bureau de la Chambre du nouveau projet de rédaction qu'a établi M^e P. Masse, notre conseil, après avoir pris connaissance des modifications ou additions proposées par M. Langlois.

Le Bureau, dans le plus large esprit d'équité, a fait sien la rédaction de M^e Masse en la modifiant très légèrement.

Nous espérons vivement que M. Langlois acceptera l'arbitrage ainsi défini et qu'il ne nous conduira pas à le renvoyer devant les tribunaux, auxquels nous lui avons précisément offert d'éviter de recourir, en faisant appel à votre haute impartialité, devant laquelle nous sommes tout prêts à nous incliner.

Veuillez agréer, Monsieur le Professeur, l'expression de ma haute considération.

Signé : HERMOT.

La protestation de M Langlois n'était donc pas justifiée.

Question du mois (Une proposition de la Section de Caen). — La Section de Caen propose que soit portée à l'étude des Sections, sous forme de question du mois, la question des occupations d'usines.

« La question, écrivent nos collègues, semble partager assez les républicains et la classe ouvrière pour que la Ligue s'y intéresse et permette à tous de se faire une opinion raisonnée sur ce point. »

Le Bureau estime que la question est, en effet, fort intéressante, mais la mise à l'étude d'une autre question a été décidée dans une précédente séance. Lorsque le moment viendra de présenter aux Sections une nouvelle question du mois, le Bureau examinera s'il est possible de donner suite à la suggestion de la Section de Caen.

La Rochelle (Militants inquiétés). — Le Comité Central a pris connaissance, dans sa séance plénière du 18 octobre, de deux résolutions de la Section de La Rochelle protestant contre des brimades dont les militants de gauche étaient l'objet. (*Cahier* 1936, page 759.)

a) *Enquête de gendarmerie* :

Le 27 octobre, la Ligue protestait auprès du ministre de la Guerre en ces termes :

Monsieur le Ministre,

Notre Section de La Rochelle nous informe des faits suivants que nous tenons à porter à votre connaissance :

Le 2 octobre, deux gendarmes de la brigade de La Rochelle se seraient rendus auprès du maire d'Esnandes (Charente-Inférieure) et, déclarant être chargés par leur adjudant d'une enquête secrète, lui auraient demandé s'il y avait dans la commune des antifascistes, des communistes ou des révolutionnaires et quels ils étaient. Comme le maire s'étonnait d'une pareille enquête, les gendarmes auraient déclaré qu'elle devait permettre au cas où il se produirait des troubles dans le pays, d'arrêter aussitôt les chefs antifascistes et communistes, de manière à dissocier les troupes.

Nous sommes persuadés, Monsieur le Ministre, que vous tiendrez à vous faire renseigner sur ces faits, dont la gravité ne vous échappera pas. Nous aimerions savoir sur les ordres de qui et à quelles fins on cherche le moyen de disperser éventuellement les membres des partis et organisations qui sont les soutiens loyaux du gouvernement régulier de la République.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Elle recevait, le 23 novembre, la réponse suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur un incident qui se serait produit à Esnandes (Charente-Inférieure), le 2 octobre 1936, du fait que deux gendarmes de la Brigade de La Rochelle auraient demandé au maire de la commune des renseignements d'un caractère étrange à leur mission.

J'ai fait procéder à une enquête dès que j'ai eu connaissance de cet incident ; il en résulte qu'un gendarme de la brigade de La Rochelle interrogeant, au cours d'une tournée, M^e le Maire d'Esnandes sur l'ordre public dans sa commune et sur les personnages suspects au point de vue national qu'il pourrait avoir à signaler, eut le tort de le faire dans des termes qui pouvaient prêter à confusion et

dont il paraît bien qu'il ignorait le sens réel. C'est, du reste, l'avis de l'autorité administrative.

Cette affaire a reçu sur le terrain disciplinaire la suite qu'elle comportait, et les sanctions prises par les chefs de l'arme, et que j'ai approuvées, me paraissent mettre fin à l'incident.

Le Bureau enregistre avec satisfaction le succès de son intervention.

b) *Instructions relatives aux poursuites contre des membres du Rassemblement populaire* :

La Ligue a protesté auprès du ministre de la Justice, le 27 octobre, dans les termes suivants :

Monsieur le Ministre et Cher Collègue,

Notre Section de La Rochelle nous signale que le Parquet de cette ville aurait adressé aux commissaires de police un ordre leur enjoignant d'appliquer la procédure de flagrant délit aux militants des organisations du Rassemblement populaire et de les mettre en état d'arrestation, parce qu'ils prépareraient la manifestation républicaine du 27 septembre.

Nous vous demandons instamment de bien vouloir ordonner une enquête sur ces faits. S'ils sont reconnus exacts, nous ne doutons pas que vous ne teniez à rappeler au Parquet de La Rochelle que le Rassemblement populaire n'est pas une ligue factieuse et que la préparation d'une manifestation républicaine n'est pas un délit.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Cher Collègue, l'assurance de notre haute considération.

LE PRÉSIDENT.

La Ligue a été informée verbalement qu'une sanction était envisagée contre le substitut du Parquet général de Poitiers, qui avait pris l'initiative de cette mesure (1).

Secours Populaire de France (Aide aux victimes de Saint-Chamas). — Le Secours Populaire demande à la Ligue de l'aider à secourir les victimes de la catastrophe de Saint-Chamas, et de lui accorder une subvention.

Le Bureau estime que c'est là une affaire de gouvernement, et que la Ligue n'est pas faite pour accorder des secours, et qu'au surplus ses ressources ne le lui permettent pas.

Front laïque. — La Ligue est invitée à participer au Congrès national du Front laïque le 27 décembre, à Paris. Les organisateurs lui demandent de participer aux frais d'organisation de ce Congrès.

Le Bureau priera M. Bayet de représenter la Ligue à ce Congrès et décide de donner une subvention.

Rassemblement international contre la Guerre et le Militarisme. — M. Challaye demande que soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Comité Central l'adhésion de la Ligue au Rassemblement international contre la Guerre et le Militarisme, et que soit publié dans les *Cahiers*, à titre de document, l'appel de ce groupement.

Le Bureau soumettra la proposition de M. Challaye au Comité Central, et le document sera publié dans le compte rendu de la séance.

Réunion Interfédérale de l'Afrique du Nord. — La réunion interfédérale de l'Afrique du Nord, décidée au Congrès de Dijon, aura lieu le 27 décembre à Alger. M. Basch doit le présider.

Tunis. — La Section de Tunis doit tenir prochainement son assemblée générale annuelle, au cours de laquelle auront lieu les élections du Bureau. Elle rappelle au Secrétaire général l'existence d'une section dissidente. Elle pense que tout ou partie des effectifs de cette section désireront peut-être participer à cette assemblée générale et prendre part au vote.

La Section régulière demande si elle doit admettre les ligueurs dissidents sur la simple présentation de leur carte de l'année 1936 ou si elle peut faire état de leur adhésion à la section dissidente pour leur refuser l'accès de la salle de réunion.

Le Bureau décide de reporter le règlement du conflit au moment de la réunion interfédérale. Le Président, en allant à Alger, se rendra à Tunis.

(1) Ce substitut a été, depuis, frappé d'un blâme avec inscription au dossier.

Thiais (Affaire G...), — M. G..., habitant à Thiais, faisait partie de la Section de Choisy-le-Roi, sur le territoire de laquelle se trouvait Thiais. La Section de Choisy s'est divisée, un jour, en deux sections autonomes, Choisy-le-Roi et Thiais. M. G... a opté alors pour la section de sa résidence, c'est-à-dire la Section de Thiais. A-t-il le droit, à présent, de revenir à la Section de Choisy ?

Devant ce cas embarrassant, le Secrétaire général a pris l'avis de deux conseils juridiques sur les possibilités qui sont offertes à ce ligneur par l'article 12 des statuts généraux.

L'un d'eux pense que le texte des statuts peut être interprété de la façon la plus libérale et que l'intéressé peut avoir le droit de revenir à sa Section d'origine, mais l'autre estime qu'un ligneur qui lors de la subdivision a opté pour la Section de sa résidence, ne peut plus changer et revenir à l'ancienne (laquelle a d'ailleurs théoriquement disparu par sa subdivision), à moins qu'il ne change de résidence. C'est, en effet, le changement de résidence qui ouvre le droit à l'exercice de l'option, et aucune autre circonstance ne peut avoir cet effet.

En conséquence, le Bureau estime que M. G... doit rester à la Section de Thiais.

Séance du 7 décembre 1936

BUREAU

Présidence de M. Victor BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, Président ; Hérol, Sicard de Plauzoles, Vice-Présidents ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Prostitution (Dépôt d'un projet de loi). — M. Sicard de Plauzoles informe le Bureau que M. Henri Sellier, ministre de la Santé publique, vient de déposer un projet de loi concernant la prophylaxie des maladies vénériennes. Ce projet supprime la réglementation de la prostitution, réprime la provocation à la débauche et le proxénétisme, établit la déclaration et le traitement obligatoire des maladies vénériennes et institue le délit de contamination.

Le Docteur Sicard de Plauzoles remarque que ce projet était réclamé depuis longtemps par la Commission de prophylaxie et qu'aucun ministre n'avait eu jusqu'ici le courage de le déposer.

Le Bureau décide de faire étudier le projet par les conseils juridiques, mais il tient dès à présent à féliciter le ministre d'oser enfin procéder à une réforme hautement désirable et depuis longtemps réclamée par la ligue.

Horlogerie (Décret du 15 janvier 1936). — Le Bureau de la Ligue a longuement examiné, dans sa séance du 5 novembre, une série de dossiers posant des questions d'ordre économique. Il a décidé de renvoyer l'étude de ces affaires à la Commission technique de Rassemblement populaire.

Les Sections intéressées en ont été informées.

La Section de Morteau, qui avait demandé à la Ligue de protester contre un décret du 15 janvier 1936, pris en application d'une convention signée d'une part par les syndicats d'horlogerie français et, d'autre part, par le trust de l'horlogerie suisse et fixant les tarifs douaniers, a protesté contre la décision du Bureau et insisté pour que ce soit la Ligue qui suive l'affaire.

M^e Victor Basch demande que l'ensemble de la question soit soumis au Comité Central.

C'est au Comité qu'il appartient de dire jusqu'à quel point les Droits de l'Homme sont intéressés par les conflits sociaux et s'il appartient à la Ligue de se saisir de ces questions. L'étude du problème pourrait être confiée à deux rapporteurs qui exposeraient leur point de vue devant le Comité Central.

Association des Travailleurs immigrés. — L'Assoc-

iation des travailleurs immigrés invite la Ligue à désigner un orateur à une conférence à Suresnes pour exposer la question du statut juridique des étrangers. Le Bureau charge Mme Mossé, chef du service juridique, de prendre la parole pour la Ligue à cette réunion.

La Paix par le Droit. — Le Congrès national de la Paix par le Droit doit se tenir à Clermont-Ferrand les 26 et 27 décembre. La Ligue est invitée à s'y faire représenter.

Le Bureau décide de demander à M. Guernut, qui doit être rapporteur à ce Congrès, d'accepter la mission d'y représenter la Ligue.

Rassemblement contre le Racisme et l'Antisémitisme. — A la L. I. C. A., organisatrice d'un Rassemblement mondial contre le racisme et l'antisémitisme, en 1937, il avait été répondu que la Ligue a toujours considéré comme étant dans ses traditions, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme qu'elle n'a jamais cessé de combattre, mais que ses statuts ne lui permettaient pas de s'intégrer dans une autre organisation. Sur une nouvelle démarche de la L. I. C. A., le Bureau accepte, puisqu'il s'agit d'une manifestation provisoire, de désigner un observateur aux réunions du Comité d'organisation.

M. Hérol accepte cette mission.

Secours populaire français. — Le Secrétaire général informe le Bureau des nouvelles qui parviennent au Secrétariat de divers points de la France, où s'opèrerait une fusion de certaines sections de la Ligue et des sections du Secours Populaire (alias le Secours Rouge).

Le Bureau décide de rappeler les Sections au respect de l'article 14 des statuts de la Ligue, qui interdit tout groupement avec d'autres organisations, et il charge le Secrétaire général de rédiger en ce sens une note pour les Cahiers.

M. F... — Une section demande au Comité central de prendre des mesures à l'encontre d'un de ses membres à qui serait imputée une démarche en faveur de M. Guimier auprès de M. Chautemps.

Le Bureau décide de communiquer cette plainte à l'intéressé et de lui demander les éléments d'une réponse.

Vœux. — Le Secrétaire général donne lecture des vœux adoptés par la Fédération de l'Allier au cours de son Congrès fédéral, présidé par M. Emery et des vœux adoptés par la Section de Lyon V^e, dans sa séance du 3 novembre.

Le Bureau s'associe à ces vœux et en décide la publication dans les Cahiers sous la rubrique « Activité des Sections ».

Dakar. — Le Bureau prend connaissance du compte rendu par la Section de Dakar de la réception qui a été faite à M. Marius Moutel, ministre des Colonies, membre du Comité Central, par le Comité de Front populaire et la Section de la Ligue.

Le Bureau adresse ses félicitations à la Section.

Séance du 21 décembre 1936

BUREAU

Présidence de M. VICTOR BASCH

Étaient présents : MM. Victor Basch, président ; Hérol et Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Emile Kahn, secrétaire général ; Georges Etienne, trésorier général.

Santé publique (Interventions). — M. Sicard de Plauzoles signale que le cabinet du ministre de la Santé publique se plaint du ton des lettres de la Ligue ; il les souhaiterait plus protocolaires.

Le Président et le Secrétaire général s'étonnent. La Ligue s'adresse au ministère de la Santé publique avec la même courtoisie qu'à tous les autres et le

Ministre lui-même adresse à la Ligue des lettres fort amicales et dépourvues de tout formalisme officiel.

Fontenay-le-Comte (Incidents). — Le Secrétaire général met le Bureau au courant des incidents qui se sont déroulés à Fontenay-le-Comte.

D'après les renseignements donnés par nos collègues, les groupements fascistes, prenant prétexte d'un soi-disant complot communiste, auraient mis la ville en état de siège. Le ministère, saisi par nous, déclare qu'il ne s'est rien passé. La section réplique qu'aucune enquête sérieuse n'a été faite.

A la suite d'une démarche directe des républicains de Fontenay-le-Comte et d'une nouvelle intervention du Secrétaire général auprès du Ministre, celui-ci a promis de faire procéder à une enquête approfondie sur les faits qui ont ému notre Section.

Square Ferdinand-Buisson (Une lettre de M. Louis Gélis). — A la demande de la Section de Paris-13^e, la Ligue s'était adressée aux conseillers municipaux de l'arrondissement pour leur demander de faire donner à une voie publique le nom de Ferdinand Buisson.

Le Secrétaire général a reçu de M. Louis Gélis la lettre suivante :

Cher Citoyen,

En réponse à votre lettre, j'ai l'honneur de vous informer que, depuis près de trois ans, j'ai fait donner le nom de Ferdinand Buisson à une école de mon quartier l'école de la rue Kuss.

Il n'est pas possible cependant d'inscrire au front des écoles un nom, quel qu'il soit. Toutes les écoles de Paris prennent automatiquement le nom de la rue où elles sont situées.

Il y a plusieurs années, avec mon ancien collègue Rebillard et de nombreux autres, nous avons obtenu qu'une rue s'appelle Ferdinand Buisson, mais on l'a malheureusement située dans le 16^e.

Pour éviter un double emploi, gênant pour le service postal (rue Ferdinand-Buisson, puis avenue ou bien boulevard) et comme il est très difficile de démolir une rue, à cause de la gêne générale que cela provoque et des inconvénients suscités aux commerçants et à tous ceux qui ont des imprimés, j'ai pensé qu'il vaudrait mieux un square.

L'occasion se présente. Nous allons inaugurer en mai, avenue de Choisy, au centre même de la circonscription qu'a représentée notre grand ami, un square de 48.000 mètres, l'un des plus grands de Paris. J'ai donc demandé depuis longtemps que le nom de ce square soit réservé et je vais demander qu'on l'appelle Ferdinand-Buisson.

Ainsi, nous aurons à Paris une rue, une école et un jardin qui porteront le nom vénéré de tous de Ferdinand Buisson.

Au cas où je rencontrerais une résistance, ce que je ne crois pas, je ne manquerais pas de vous le dire.

Croyez à mon dévouement et à mes sentiments fraternels.

Signé : Louis GÉLIS.

Le Bureau décide de faire une démarche auprès de la Préfecture de la Seine pour que ce projet aboutisse rapidement.

Normaliens éloignés de leur département d'origine (Réintégration). — Au mois d'août dernier, la Ligue avait appelé l'attention du ministre de l'Education nationale sur la situation des jeunes normaliens qui, en 1934 et en 1935, ont dû accepter, faute de postes disponibles dans leur département d'origine, leur nomination dans d'autres départements parfois éloignés. Ces jeunes gens souhaitaient légitimement être réintégrés dans leur département.

La Ligue a reçu du ministre de l'Education nationale la réponse suivante :

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des jeunes normaliens qui, en 1934 et en 1935, ont dû accepter, faute de postes disponibles dans leur département d'origine, leur nomination dans d'autres départements. Cette situation est regrettable et nous envisageons pour les normaliens placés hors de leur département d'origine en 1935.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas

possible, en raison de la situation actuelle du personnel, de procéder à la réintégration, par décision individuelle, des anciens normaliens nommés hors de leur département d'origine. Leur réintégration se fera à l'occasion d'un mouvement général de fin d'année. Le mouvement résultant des départs par mises à la retraite en application de la loi du 18 août 1936, qui doivent avoir lieu dans le cours de 1937, permettra d'assurer à la rentrée scolaire d'octobre 1937 la réintégration des normaliens de la promotion 1934, affectés à des départements autres que leur département d'origine. Beaucoup d'entre eux expriment le désir d'être réintégrés dans leur département.

C'est seulement après le placement des élèves-maitres et des élèves-maitresses sortis des Ecoles normales en juillet 1937 qu'il sera possible d'examiner si la même mesure

peut être appliquée. Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Signé : Jean ZAV.

Statut du personnel. — Le Trésorier général soumet au Bureau le contrat collectif sur lequel, après quelques observations de la Chambre syndicale, un accord final s'est réalisé. Tous les avantages demandés par le personnel ont été maintenus. Il reste à former le Conseil de discipline qui sera composé de trois représentants du personnel et de trois membres du Bureau.

Les trois représentants du Bureau dans le Conseil de discipline seront : M. Victor Basch, président ; MM. Sicard de Plauzolles et Hérold, vice-présidents.

Guerre d'Espagne (Appel aux mères espagnoles par le Front populaire de Madrid). — En raison de la persistance des bombardements de la capitale par l'artillerie et l'aviation, le Comité local de Madrid du Front populaire a adressé à la population la note suivante :

Mères, l'offre faite par la France d'hospitaliser les enfants espagnols de 5 à 14 ans vous donne une occasion précieuse de sauvegarder vos enfants dans les meilleures conditions de paix, de tranquillité et d'affection qui sont de tradition dans le pays ami.

Les enfants réfugiés en France seront l'objet de soins attentifs de la part des ministères de la Santé publique française et de l'Assistance sociale espagnole.

La note formule l'espoir que les mères feront violence à l'amour maternel pour se séparer provisoirement de leurs enfants et les soustraire ainsi au danger, dans leur intérêt moral et matériel.

Cet appel est rédigé en des termes si heureux que les sentiments réciproques de la France et de l'Espagne ne peuvent en être que plus fraternels.

La Ligue n'est pas étrangère à cette œuvre de sauvetage des enfants de Madrid : c'est, en effet, à l'initiative de la Ligue espagnole encouragée par la Ligue française qu'est due la constitution d'un Comité d'aide aux Enfants espagnols.

Vœux. — Le secrétaire général donne lecture d'un vœu adopté par la Fédération de la Corrèze :

La Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme de la Corrèze,

Considérant que le drame espagnol est de plus en plus un problème international ;

Considérant l'impuissance des signataires du pacte de non-intervention en Espagne à étouffer la guerre civile, en gestation de conflit universel ;

Devant les effets de cette guerre fratricide d'extermination, et la menace de destruction d'une capitale glorieuse et riche de ses trésors.

Propose un pacte d'intervention collective en Espagne, sous les espèces d'une marine et d'une armée internationales sous un commandement américain.

Elles assurerait le blocus de la péninsule, l'occupation de sa capitale ; elle imposerait aux belligérants la paix et le désarmement, elle préparerait dans l'indépendance des esprits de nouvelles élections et ne se retirerait qu'après la convocation de nouvelles Cortès.

Le Bureau ne voit malheureusement pas quelle suite pratique la Ligue pourrait donner à ce vœu.

Félicitations. — Le Bureau prend connaissance des félicitations adressées au Président, par les Fédérations de Seine et Seine-et-Oise, dans leur dernière réunion commune, pour le « dévouement inlassable dont il fait preuve chaque jour tant à la direction de la Ligue qu'à la tête du Front Populaire et pour son action en faveur des républicains espagnols pour la défense de la paix mondiale ».

M. Basch et le Bureau tout entier remercient ces deux Fédérations.

Confédération nationale des Anciens Combattants. — La Confédération nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, a adopté, au cours d'un Conseil national de la Confédération, tenu à Paris le 29 novembre dernier, une motion qui constitue un appel au pays pour l'union de tous les Français, la défense de la République et la défense de la Constitution.

Le Bureau de la Confédération nationale des Anciens Combattants demande à être entendu par le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme pour l'entretenir de la position de la Confédération telle qu'elle est définie dans l'« Appel ».

Le Bureau charge le Secrétaire général de recevoir le bureau de la Confédération nationale des Anciens Combattants.

Nanterre. — La Section de Nanterre s'intéresse au vaccin F... contre la tuberculose. Sous la signature de son président, un appel en faveur de ce vaccin a été publié dans la presse. Elle a organisé une grande manifestation pour le faire connaître. Ce genre d'activité n'étant pas précisément du ressort ni de la compétence de la Ligue, le Secrétaire général a convoqué pour le lui faire observer le Président de la Section qui a déclaré qu'il continuerait sa propagande.

Le Bureau regrette que des organismes de la Ligue prennent parti dans des questions scientifiques où les spécialistes eux-mêmes se trouvent divisés. Ces problèmes sont tout à fait en dehors du cadre de l'activité de la Ligue, qui ne saurait y engager sa responsabilité.

Mandat des peuples à leur gouvernement. — La Ligue internationale des Mères et des Educatrices pour la Paix communique les résultats de la campagne du Mandat des peuples à leur gouvernement, commencée il y a un an environ, et à laquelle la Ligue s'était associée par la signature des membres de son Comité central.

Cette pétition a recueilli 4 millions de voix en France, 10 millions dans le monde. Les résultats ont été portés à la connaissance du Président du Conseil et remis par une délégation spéciale au président de la 17^e assemblée de la Société des Nations en septembre dernier. Ils seront publiés dans le « Journal de la Société des Nations ».

Publications de la Ligue. — Sur l'observation de M. Basch qui avait remarqué qu'on ne trouve pas à la Bibliothèque nationale les publications de la Ligue, bien que le dépôt légal en fut fait, le Secrétaire général a fait une démarche, d'une part à la Bibliothèque nationale, d'autre part à la Bibliothèque de Documentation internationale contemporaine à Vincennes, pour leur proposer de mettre à jour leur collection.

La démarche de M. Kahn a reçu le meilleur accueil du directeur de la Bibliothèque de Documentation internationale qui a immédiatement fourni une liste des publications que possède la Bibliothèque pour que la Ligue puisse la compléter.

Le Président demande qu'on insiste auprès du directeur de la Bibliothèque nationale pour obtenir que la collection des brochures de la Ligue soit mise à jour et à la disposition du public.

Le Président demande qu'on insiste auprès du Directeur de la Bibliothèque nationale pour obtenir que la collection des brochures de la Ligue soit mise à jour et à la disposition du public.

LA RÉFORME DE LA MAGISTRATURE

Depuis de longues années, la Ligue avait étudié les modalités d'une réforme judiciaire. C'est ainsi que, l'an dernier, les *Cahiers* publiaient une vigoureuse étude de nos conseils juridiques sur la condition des magistrats, ou de récentes dispositions concernant la création des Commissions dites « Lescouvé » étaient vivement critiquées.

Nos conseils préconisaient l'établissement d'un statut de la magistrature qui, tout en assurant son indépendance, donnerait toutes garanties aux justiciables de l'impartialité, au régime de la fidélité des magistrats (*Cahiers* 1935, page 81).

Ils insistaient notamment sur la nécessité d'assurer l'autorité du Garde des Sceaux sur le Parquet, dont les membres ne sont que ses représentants auprès de chaque juridiction.

Le 21 février 1935, le Comité Central, après un débat sur la question, adoptait une importante résolution (*Cahiers* 1935, p. 124).

A l'avènement au pouvoir du nouveau Gouvernement, il nous a paru que le moment de réaliser la réforme était venu et nous avons adressé le 31 août, à notre collègue Marc Rucart, Garde des Sceaux, la lettre suivante :

Monsieur le ministre et cher collègue,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur l'urgence qu'il y a, à notre sens, à abroger le décret du 5 juin 1934, modifié le 10 janvier 1935, concernant le ministère public.

Ce décret, au même titre que le décret par vous heureusement abrogé et concernant la nomination des magistrats, a constitué une véritable abdication de l'Etat entre les mains du Pouvoir Judiciaire. Par cette disposition le ministre de la Justice, par un incroyable abandon, se retirait le droit, non seulement de révoquer ou de rétrograder, mais même de déplacer d'office un magistrat du ministère public, sans prendre auparavant l'avis d'une commission consultative. Sous couleur d'accorder des garanties aux magistrats du Parquet, le ministre de la Justice renonçait à son droit fondamental de disposer de ses Procureurs et Substituts. C'était là une atteinte portée aux principes fondamentaux de la séparation des pouvoirs et des droits du souverain, en l'espèce la Nation française. C'était méconnaître la distinction essentielle entre la magistrature assise et la magistrature debout.

Le Parquet a été, à l'origine, composé d'avocats du Roi. Plus tard, ils sont devenus les magistrats et ils sont tellement, par essence, les représentants du pouvoir, qu'ils ont changé de nom à chaque changement de régime. Ils ont été tour à tour : Procureurs du Roi, Procureurs Impériaux, Procureurs de la République. Leur premier devoir est d'obéir aux ordres du Gouvernement. C'est pourquoi, si la parole est libre, la plume est servie. C'est pourquoi, le Substitut conclut conformément aux ordres de ses chefs hiérarchiques et son chef suprême est le ministre de la Justice. Le Code d'Instruction Criminelle consacre cette règle indiscutée par son article 274. Or l'autorité du ministre serait purement nominale s'il n'avait pas sur les membres du ministère public une possibilité d'action immédiate et sans autre contrôle que sa responsabilité à l'égard du Parlement. Qu'est-ce qu'une autorité dépourvue de sanctions ? On pourrait assister à ce scandale d'un Procureur requérant un acquittement ou une condamnation, contrairement aux ordres du ministre, impuissant à l'en empêcher et obligé d'attendre la réunion d'une commission pour obtenir une sanction. Et à ce moment-là il serait peut-être trop tard ; la Cour d'Assises se serait définitivement prononcée ou la Cour d'Appel aurait rendu un arrêt définitif.

A un autre point de vue, il est difficilement concevable que notamment les Procureurs généraux ne puissent pas être déplacés sans leur consentement. Il s'agit là de postes qui sont, selon la formule, des « postes de Gouvernement ». Le respect des principes n'a jamais existé ce droit primordial. L'objet même des lois constitutionnelles est d'assurer la suprématie de la souveraineté nationale.

En vous demandant, Monsieur le Ministre, d'abroger un décret de circonstance, la Ligue est consciente de demeurer non seulement fidèle à la loi et à la Déclaration des Droits de l'Homme, mais aux principes qu'elle a maintes fois affirmés en matière judiciaire.

Le retour au régime antérieur ne peut soulever aucune objection. Ce régime a connu cent vingt six ans d'application sans la moindre opposition. Il n'est pas, à notre con-

naissance, de juriste ou de théoricien qui se soit élevé contre le droit absolu du ministre de déplacer, de rétrograder ou même de révoquer un magistrat du Parquet. Au contraire, la prétendue réforme de 1934 a donné lieu à de vives protestations et elle donnerait lieu à des protestations bien plus vives encore si elle était plus connue. L'ignorance où le public demeure de ce décret crée un malentendu regrettable. De tous côtés, l'on s'étonne de voir que le Ministère Public, c'est-à-dire le représentant du Gouvernement, ne fasse pas entendre un langage conforme aux déclarations de ce gouvernement; qu'ainsi en matière de liberté individuelle, en matière de liberté de conscience, en toutes autres matières chères au vrai Républicain, il y ait, depuis le premier juin, si peu de changements. Beaucoup s'imaginent, dans leur ignorance du décret, que le Gouvernement et le ministre de la Justice ne sont pas fidèles à leur programme et aux principes supérieurs qui en sont la base. On incrimine leur bonne volonté quand, par la faute du gouvernement issu du 6 février, ils sont désarmés.

L'abrogation du décret de 1934 effacerait ce malentendu pour le passé et restaurerait l'autorité du ministre pour le plus grand bien de la chose publique.

(31 août 1936.)

Nous sommes heureux de publier ci-dessous la réponse du ministre de la Justice :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander d'envisager l'abrogation du décret du 5 juin 1934, modifié le 10 janvier 1935 concernant le ministère public.

La situation créée par ce décret n'avait pas manqué de retenir mon attention et il m'était apparu déjà que ses dispositions pouvaient, en certains cas, s'opposer à la bonne marche des services judiciaires. Il importe en effet, que la légitime autorité du gouvernement puisse s'exercer sur les magistrats des Parquets qui sont les représentants de la puissance publique et chargés comme tels de requérir l'application des lois votées par le Parlement, sous le contrôle direct du ministre de la Justice, responsable devant les Chambres de la bonne exécution des lois qu'elles ont votées.

J'ai donc décidé de supprimer la commission consultative créée par le décret contre lequel la Ligue des Droits de l'Homme s'est justement élevée. Mais m'inspirant des principes mêmes de la Ligue, que je sais préoccupée de défendre à la fois les nécessaires prérogatives de l'Etat et les droits des fonctionnaires qui doivent être garantis contre toute atteinte, j'ai prévu le maintien de la commission dans tous les cas où un magistrat du Parquet peut se voir exposé à une sanction grave et notamment à la révocation.

J'espère avoir ainsi répondu au vœu que vous aviez exprimé et avoir donné aux magistrats du Parquet un statut qui sauvegarde leurs droits et leurs intérêts de carrière tout en réservant le droit éminent du ministre, qui est de prescrire toutes mesures utiles pour la stricte application des lois et de veiller personnellement à leur exécution.

(17 novembre 1936.)

Le *Journal Officiel, Lois et Décrets* du 5 novembre dernier, a publié le décret dont nous donnons ci-dessous le texte :

Article premier. — Le décret du 5 juin 1934, modifié par le décret du 10 janvier 1935, est modifié comme suit :

Art. 1. — Tout décret prononçant la révocation d'un magistrat du ministère public est pris après avis motivé de la commission consultative instituée par l'article 2 ci-après :

Le décret vise expressément l'avis émis par ladite commission.

Art. 2. — Le Garde des Sceaux saisit le président de la commission des faits relevés contre le magistrat déferé et lui communique son dossier personnel. Le président désigne parmi les membres de la commission un rapporteur qui entend ou fait entendre le magistrat déferé et qui peut procéder à toute enquête utile.

La Commission, réunie par les soins de son président, siège au ministère de la Justice. Elle entend le magistrat déferé; elle délibère et émet un avis au scrutin secret. Cet avis a un caractère consultatif.

Si le magistrat ne se présente pas à la convocation et ne fait valoir aucune excuse légitime, il est passé outre.

Art. 3. — Le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

NOS INTERVENTIONS

EDUCATION NATIONALE

Droits des fonctionnaires

Deixonne. — Nos lecteurs se rappellent dans quelles conditions M. Deixonne, professeur au lycée d'Aurillac, et sa femme, professeur d'école primaire supérieure, ont été condamnés, lui à 2 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende, et elle à 1 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende, pour injures, violences et voies de fait. A la suite de cette condamnation, M. et Mme Deixonne avaient été délacés.

Les faits qui ont motivé cette condamnation avaient eu lieu au mois d'avril 1934, à l'occasion d'une réunion organisée par MM. Ybarnégary et Poitou-Duplessis. Une vingtaine de personnes, à la tête desquelles se trouvaient M. et Mme Deixonne, se sont vu refuser l'entrée de la salle par des gendarmes, ont été bousculées et frappées. Alors qu'aucun des gendarmes n'a été blessé, les victimes de violences ont fait l'objet de poursuites nettement abusives, apparaissant comme des brimades envers des militants républicains, et contre lesquelles la Ligue n'a pas manqué de s'élever. (Voir notamment « Cahiers » du 20-1-35, p. 43.)

Tous les ligueurs apprendront avec satisfaction que M. et Mme Deixonne ont été récemment réintégrés dans leur ancien poste.

Boyer. — Nos lecteurs se souviennent de nos interventions auprès du ministre de l'Education nationale, afin d'obtenir la réintégration de M. Joseph Boyer, ex-professeur à l'école primaire de Gannat, révoqué le 14 décembre 1931. (Voir « Cahiers » 10-3-1932, pages 155 et 159.)

M. Boyer avait fait l'objet de poursuites disciplinaires pour un simple délit d'opinion, alors qu'aucune faute professionnelle ne pouvait lui être reprochée.

Amnistié par la loi du 27 décembre 1931, il n'avait pu obtenir sa réintégration bien que les faits qui lui étaient reprochés n'entachassent ni son honneur ni sa probité. La demande de réintégration qu'il avait présentée en 1932 et que nous avions soutenue avait été écartée. Nous avons repris nos démarches auprès du nouveau gouvernement.

Par lettre du 31 octobre 1936, nous avons été informés que M. Boyer venait d'être nommé professeur à l'école primaire supérieure de Châlons-sur-Marne.

INTERIEUR

Contre le fascisme

Saint-Denis (Incidents du 9 novembre 1936). — Le ministre de l'Intérieur a été informé des regrettables incidents qui se sont déroulés à Saint-Denis le 9 novembre dernier.

Le Comité de Front Populaire local avait projeté d'organiser un meeting de protestation contre le fascisme. Faute de salle disponible, ce meeting ne put avoir lieu et les antifascistes décidèrent alors de manifester dans la rue, avec le plus grand calme et sans provoquer aucun désordre.

Des services de police importants avaient été prévus. Le Comité de Front Populaire avait constaté avec étonnement que le service d'ordre avait été placé sous la direction d'un ancien commissaire de police de Saint-Denis, dont les liens avec M. Doriot leur étaient connus. Néanmoins, les manifestants ne se sont pas départis de leur calme.

C'est le service d'ordre lui-même qui, au lieu de canaliser la manifestation, a établi des barrages, rendant une collision inévitable. Les manifestants républicains ont été brutalisés, frappés à coups de matraques, menacés du revolver.

Ces incidents ont provoqué une vive indignation. Les organisateurs de la manifestation sont persuadés

que le service d'ordre ne s'est pas conformé aux ordres qu'il avait reçus car la manifestation était non seulement tolérée mais encouragée par le gouvernement.

Nous avons demandé en conséquence au ministre de l'Intérieur d'ouvrir une enquête sur les conditions dans lesquelles le service d'ordre a fonctionné, les instructions qu'il avait reçues, la manière dont il s'en est acquitté.

Nous sommes assurés que si certains fonctionnaires ont transgressé des ordres ou pris des initiatives inadmissibles, le ministre ne manquera pas de les frapper de justes sanctions.

Parti Social Français (Manifestation de Dammartin-en-Goële et d'Eaubonne-Ermont). — Sur les indications de nos sections de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne) et d'Eaubonne-Ermont (Seine-et-Oise), nous avons, le 28 décembre dernier, appelé l'attention du ministre de l'Intérieur sur les faits suivants :

Le 27 novembre dernier, le Parti Social Français a organisé une réunion à Dammartin-en-Goële. Plus d'un millier de membres de cette organisation sont venus en voitures automobiles dans cette ville de mille cinq cents habitants environ. Des postes de renfort de trois cents hommes environ chacun ont été installés dans les villages voisins à Olhis, Rouvres et Saint-Mard. Pendant toute la durée de la réunion, des patrouilles armées de cannes et de matraques ont parcouru la ville. A un moment donné, les voitures des manifestants ayant encombré la route, l'un des organisateurs a répondu à un représentant de l'ordre qui voulait dégager la circulation que « les organisateurs savaient ce qu'ils avaient à faire et qu'ils s'occupaient eux-mêmes de la police ».

D'après les renseignements qui nous ont été donnés, une cinquantaine d'habitants de Dammartin seulement ont assisté à la réunion.

D'autre part, notre section d'Eaubonne-Ermont nous a exposé les conditions dans lesquelles s'est déroulée la réunion organisée le 15 décembre par le Parti Social Français au cinéma d'Ermont-Halte.

De 21 heures à 21 h. 15, cent cinquante voitures automobiles environ occupèrent la rue des Vignoles, Parmentier, boulevard Pasteur, avenue Déroulède, allée des Cottages. Des personnes portant des insignes de différentes dimensions, répondant à une hiérarchie marquée, en descendirent et, obéissant aux ordres donnés par des dirigeants, se formèrent en colonnes (S) rendirent au cinéma.

Pendant toute la durée de la réunion, des groupes importants, dont l'effectif total atteignait deux cents personnes, stationnaient à tous les carrefours. Des agents de liaison circulaient dans le quartier et suivaient les habitants.

La réunion dont il s'agit étant privée, aucune autorisation n'avait été demandée à la mairie.

En fait, elle s'est accompagnée d'une manifestation non autorisée sur la voie publique.

Nos correspondants nous ont fait remarquer avec juste raison que l'arrivée des voitures précédées d'estafettes sur motocyclettes, la formation en colonnes, la hiérarchie des insignes et la liaison entre les groupes rappellent l'organisation des « groupes de coups de main » connus pendant la guerre. On distinguait parfaitement, nous dit-on, les « éléments d'exécution » et les « éléments de protection ». Ces méthodes, toutes d'origine militaire, sont celles qui étaient employées par les Croix de feu et qui ont amené leur dissolution.

Les faits que nous venons d'exposer sont considérés par la population paisible comme une provocation, et sont de nature à troubler l'ordre public.

Nous avons demandé au ministre de l'Intérieur d'ordonner une enquête et de nous en faire connaître le résultat.

Nouvelle périodicité des CAHIERS

D'impérieuses nécessités matérielles obligent la Direction et l'Administration des Cahiers à en modifier les dates de publication.

A partir de janvier 1937, les Cahiers paraîtront le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Par contre, le volume des Cahiers sera augmenté

Chaque numéro paraîtra sur 32 pages au lieu de 24.

Avec 33 numéros à 24 pages, une année des anciens Cahiers comprenait 792 pages.

Avec 24 numéros à 32 pages (plus un numéro de Tables), une année des nouveaux Cahiers atteindra 800 pages.

Les abonnés y gagneront !

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

I. — Nos interventions

Du 24 novembre 1936 au 4 décembre 1936, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes, qui nous avaient été soumises par nos sections et fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la fédération et de la section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Ariège, Fernandez Marcel, Intérieur ; Morscheid, Intérieur.

Gironde, Humbert, Education Nationale.

Ille-et-Vilaine, Moine Louis, Education Nationale.

Nord, Gauquie Emile, Justice ; Pottier Joseph, Justice

Pyrénées-Orientales, Pasolli Guiseppa, Intérieur.

Yonne, Launay Robert, Colonies.

2° Affaires soumises par les Sections

Aix-en-Provence, Russier Jean, Guerre.

Armentières, Asile, autorisation de communiquer avec les malades, Santé ; Gauquie Emile, Justice.

Avranches, Bailleul Armand, Pensions.

Bastia, Monti (Mlle), Guerre.

Bergerac, Ruedolf, Colonies.

Brignoles, Astesano Spirito, Intérieur ; Barratini Adolf, Intérieur.

Capesterre, Fonctionnaire des cadres locaux, bonifications d'ancienneté à titre militaire, Colonies.

Condom, Auch, Miravalle (Mme), Justice.

Dun-s.-Auron, Percher François, Pensions.

Epernay, Levêque Léon, Guerre.

Fougères, Poirier, Justice.

Lyon, Bonnot Fernand, Justice.

Maisons-Alfort, Niccolini Cesare, Intérieur.

Maison Carrée, Chambon, Affaires étrangères.

Marseille, Coutomb Louis, Justice ; Marseille, course de lauroux, Préfet des Bouches-du-Rhône ; Schaele Camille, Guerre ; Snaipic Marc, Justice.

Meknès, Bochet Lucien, Guerre.

Montreuil, Pozniak Olga, Travail.

Monts-le-Ripault, Le Gallon, Préfet du Cher.

Nantes, Rouxel Alphonse, Guerre.

Paris-VIII, Epstein Henry, Justice.

Paris-XI, Dumerat G., Colonies.

Papeete, Col, Océanie, loi sur accident du travail, Colonies.

Prades, Mitjaville Eugène, Gouverneur général Algérie.

Rombas, Borella Roger, Intérieur.

Rosny-sous-Bois, Rosny-sous-Bois, incidents au cours d'une réunion au Conseil municipal, Intérieur.

Saint-Cyr-l'École, Rabbé, Air.

Saint-Denis (Réunion), Griveau André, Colonies.

Seclin, Vandeville Lucien, Travail.

Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen, Sidi-Bel-Abbès, élections législatives, protestations, Intérieur.

Sillé-le-Guillaume, Sillé-le-Guillaume, libre circulation en forêt domaniale, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Agriculture.

Strasbourg, Alsace-Lorraine, promotion dans enseignement supérieur, crédit nécessaire, Président du Conseil, Service Alsace-Lorraine ; Balboni Secondo, Intérieur ; Merch Jacques, Justice.

Toulouse, Lagluze Jean, Education nationale ; Persici Celso, Intérieur.

Trouville-sur-Mer, Biais, Guerre.

3° Lignes étrangères

Ligue allemande : Alvarez de Toledo, Intérieur.

Comité allemand : Finkelstein Loh, Intérieur ; Mysli-horski Abraham, Intérieur ; Stenhal Hugo, Intérieur ; Zerna Fritz, Justice.

Ligue arménienne : Ghevoutian Nounik, Préfet de Police.

Ligue italienne : Barratini Adolf, Intérieur ; Bellini Antonio, Travail ; Bianchi Pierre, Travail ; Bozzoli Ivo, Intérieur ; Braga Faustino, Intérieur ; Cléva Amédée, Intérieur ; Coli Nazareno, Intérieur ; Donati Michele, Intérieur ; Douegnas Joseph, Travail ; Fangazio Edoardo, Intérieur ; Giacomazzi Ederino, Intérieur ; Grotto Vincenzo, Travail ; Guelli Idéale, Travail ; Lacaza P., Justice ; Lazzoni Domenico, Intérieur ; Mastrodicasa Adelinda, Intérieur ; Niccolini Cesare, Intérieur ; Osenga Pietro, Travail ; Persici Celso, Intérieur ; Piazz Amédéo, Intérieur ; Poli Fernando, Président du Conseil ; Sedoni Celso, Travail.

Ligue polonaise : Prizmman Sura, Intérieur.

Ligue portugaise : Nevès Joseph, Intérieur.

Ligue russe : Livchitz Simon, Intérieur ; Michaloff Ivan, Affaires étrangères.

II. — Réclamations

Les Sections ci-dessous sont priées de nous retourner rapidement avec leurs rapports les dossiers dont les cotes suivent :

Alger, Sayah Mohamed b. Saad.

Avesnes-sur-Helpes, Richard Alexandre.

Bram, Lagoule Lucien.

Carentan, Colette (Mme).

Castillon, Lassartesse Gabriel.

Laon, Fradet.

Le Lamentin (Guadeloupe), revendications ouvrières.

Maisons-Lafitte, Cordier Edmond.

Menerville, Mokhtari Mohamed Ben Saïd.

Nancy, Nancy, trafic d'armes.

Noisy-le-Grand, Rousselot.

Oudjda Belaïd, Ahmed Ben Mohamed.

Paris 6^e, Moraud François.

Paris 15^e, Dumont Bathilde.

Pertuis, Guichard Sylvain.

Rouen, Guenu Albert.

Saint-Brieuc, Kerhard.

Tananarive, Dahomey, situation des indigènes.

Tunis, Chihbi Ben Hamida Ben Rim.

Villejuif, Buffet.

I. Nos interventions

Du 4 au 15 décembre 1936, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Madagascar, Guiral, Colonies.

Nièvre, Adam Ferez, Travail.

Nord, Van Den Haute Maurice, Justice.

Saône-et-Loire, Pagneux et Saclier, Affaires étrangères.

2° Affaires soumises par les Sections

Aire-sur-la-Lys, Aire-sur-la-Lys, attitude de la municipalité (Salengro), Intérieur.

Bastia, Aleria, Filippini Faust et Ottavi Dolive, S.-Secrétariat Etat Agriculture

Cléry, Cléry, protestation c. diverses interdictions au défilé du 17-7-36, Intérieur.

Dinan, Fonctionnaires retraités de la loi du 18-8-36, Education nationale.

Epehy, Epehy, coopérative de reconstruction, Finances.

Fougères, Pen Bron, protestations c. personnel soignant à l'hôpital de Santé.

Genève, Pecheff Stoyan, Intérieur.

Guebvillers, Alsace-Lorraine, situation en Pas-de-Calais.

Haguenau, Roos Erwin, Affaires étrangères.

Hussein-Dey, Hanriot Clément, P.T.T.

Le Puy, Mautranne, Pensions.

L'Hay-les-Roses, Brutalités policières (L'Hay-les-Roses, Gentilly), Intérieur.

Mantes, Mantes-la-Ville, ouverture d'une maison de tolérance, Santé.

Marseille, Callento, Intérieur ; Fatta Amar, Intérieur ; Menconi Pilade, Intérieur ; Posniourkoff (Mme), Affaires étrangères.

Metz, Metz et Montigny-les-Metz, attitude des maires fascistes, (Salengro), Intérieur.

Nancy, Antler Maurice, Intérieur.

Papeete, Col. Océanie, Radio-presse transmis pour plus de précisions dans les informations, P. T. T.

Paris (4^e), Finkelstein Adolphe, Intérieur.

Paris (9^e), Falk, Justice.

Paris (18^e), Grunberg, Justice.

Rombas, Curto Duilio, Intérieur ; Urschel Henri, Justice.

Salles-de-Salat, Picart Joseph, Pensions.

Saverne, Machl, Education nationale.

Strasbourg, Ludin Gaston, Intérieur ; Morello Joseph, Intérieur.

Toulon, Rostang Pierre, Colonies.

Toulouse, Persici Celso, Intérieur.

Urepe, Arambal Pierre et Ernàntène Michel, Ambassadeur des Etats-Unis en France ; Urepe, abus de la municipalité, nouvelle enquête, Intérieur.

Villeneuve-les-Avignon, Cignoni Sineraldo, Justice.

3^e Ligues étrangères

Comité allemand, Aul Hellmut, Intérieur.

Ligue italienne, Argentin Mario, Intérieur ; Bruschina Giovanni, Travail ; Confusi Ildebrando, Intérieur ; Corsi Antoine, Intérieur ; Curto Duilio, Intérieur ; Giro Eliseo, Travail ; Menconi Pilade, Intérieur ; Minguzzi Andrea, Intérieur ; Monti Albertino, Travail ; Persici Celso, Intérieur ; Ràise Guido, Intérieur ; Ramagnoli Francesco, Intérieur ; Réfugiés politiques italiens, dispense publication de mariage en Italie, Justice ; Soma Barthelemy, Travail ; Thomasset David, Intérieur ; Vogrig Natale, Justice ; Zaccarini Carlo, Intérieur.

Ligue polonaise, Petroch Rajzla, Intérieur.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 7 au 25 octobre M. Campolonghi a visité les sections suivantes : Roanne, Pouilly-sous-Charlieu, Charlieu, Regny, Balbigny, La Talaudière, La Grand-Croix, Saint-Etienne, Rive-de-Gier, Saint-Christo, La Fouillouse (Loire).

Du 10 au 11 octobre M. Garnier-Thenon a visité les sections suivantes : Vervins, Lemé, Plomion (Aisne).

11 octobre. — Oiron (Deux-Sèvres) : M. Gamard.

13 octobre. — Saint-Jouin-de-Marne (Deux-Sèvres) : M. Gamard.

Du 2 au 10 novembre M. Campolonghi a visité les sections suivantes : Arras, Avion, Lens, Liévin, Bruay, Lillers, Saint-Pol, Hesdin, Campagne-les-Hesdin, Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Du 7 au 15 novembre M. Gamard a visité les sections suivantes : Epernay, Saint-Epoing, Courgivaux, Esternay, Marceilly-sur-Seine, Fère-Champenoise, Congy, Vallée-de-la-Suippe, Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Saint-Dizier, Verzy (Marne).

Du 7 au 12 novembre M. Garnier-Thenon a visité les sections suivantes : Dinan, Pléhérel, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion (Côtes-du-Nord).

Du 14 au 25 novembre, M. Campolonghi a visité les sections suivantes : Trets, Puy-Sainte-Reparate, Port-Saint-Louis, Saint-Rémy, Barre, La Ciotat, Saint-Cannat, Ventaban, Marseille, Charlevat, Gardanne (Bouches-du-Rhône). A toutes ces réunions ont pris la parole, avec M. Campolonghi : M. le Dr Platon, membre du Comité Central, vice-président de la Fédération des Bouches-du-Rhône ; M. Agrain, président de la Fédération des Bouches-du-Rhône ; M. Marcel Ricard, secrétaire de la Fédération des Bouches-du-Rhône.

Du 22 au 29 novembre, M. Gamard a visité les Sections suivantes : Pacy-sur-Eure, Conches-en-Ouche, Bernay, Brionne, Gaillon, Poses, Les Andelys, Gisors, Etrepagny (Eure).

Du 28 novembre au 6 décembre, M. Garnier-Thenon a visité les Sections suivantes : Les Sables-d'Olonne, Angles, Montiers-les-Mauxfaits, Luçon, Puyravault, Vouillé-les-Mairais, Vix, Damvix, Le Coudreau, Le Langon, Mouzeuil, Nalliers, Chantonay (Vendée).

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences

4 novembre. — Oullins (Rhône) : M. Emery, membre du Comité Central.

8 novembre. — Palaiseau (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité Central.

11 novembre. — Bazancourt (Marne) : M. Caillaud.

14 novembre. — Chartres (Eure-et-Loir) : M. Kahn, secrétaire général de la Ligue.

14 novembre. — Moulins (Allier) : M. Emery.

15 novembre. — Angers (Maine-et-Loire) : M. Bayet, membre du Comité Central, M. Grumbach, membre du Comité Central.

15 novembre. — Vichy (Allier) : M. Emery.

21 novembre. — Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) : M. Garnier-Thenon, délégué à la propagande.

27 novembre. — Chalou (Seine-et-Oise) : M. Georges Gombault, membre du Comité Central.

27 novembre. — Houilles (Seine-et-Oise) : M. Bernardelli, représentant du Comité Central.

28 novembre. — Calais (Pas-de-Calais) : M. Victor Basch, président de la Ligue.

29 novembre. — Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise) : M. Caillaud.

29 novembre. — Pamproux (Deux-Sèvres) : M. Georges Gombault, membre du Comité Central.

2 décembre. — Versailles (Seine-et-Oise) : M. René Eloch, représentant du Comité Central.

5 décembre. — Fouras (Charente-Inférieure) : M. Maudet, président de la Fédération de la Charente.

Manifestations du Rassemblement populaire

9 novembre. — Darnetal (Seine-Inférieure) : Casati, membre du Comité Central.

10 novembre. — Hirson (Aisne) : M. René Georges-Etienne, représentant du Comité Central.

14 novembre. — Mirecourt (Vosges) : M. Jean Leroy, représentant du Comité Central.

27 novembre. — Paris. Vélodrome d'Hiver. Meeting du Rassemblement Populaire de la Région Parisienne : M. Emile Kahn, secrétaire général de la Ligue.

29 novembre. — Saint-Sulpice-Laurière (Haute-Vienne) : M. Gueult, membre du Comité Central.

Autres réunions

31 octobre. — Paris (Seine), Congrès élargi du Secours Rouge de France : M. Basch, président de la Ligue, M. Kahn, secrétaire général de la Ligue.

5 novembre. — Paris (Seine), Rassemblement universel pour la Paix : M. Hérol, vice-président de la Ligue.

15 novembre. — Vichy (Allier), Conseil Fédéral : M. Emery, membre du Comité Central.

20-22 novembre. — Paris, Congrès National de la L.I.C.A. : M. Georges Etienne, trésorier général de la Ligue.

21 novembre. — Paris. Vélodrome d'Hiver. Meeting commémoratif Roger Salengro : M. Emile Kahn.

22 novembre. — Bordeaux (Gironde). Manifestation obsèques Roger Salengro : M. Textier, membre du Comité Central.

22 novembre. — Lille (Nord). Obsèques Roger Salengro : MM. A. Ferdinand Hérol, Emile Kahn ; Mlle Suzanne Collette, MM. Cudenet, Georges Gombault, Grumbach et Prudhommeaux, membres du Comité Central ; Mlle Cougnenc, chef du Secrétariat de la Ligue.

22 novembre. — Paris. Manifestation obsèques Roger Salengro : MM. Albert Bayet, Langevin et Sicard de Plauzoles, vice-présidents ; Georges Etienne, trésorier général ; Caillaud, secrétaire général de la Fédération de la Seine et membre du Comité Central ; Mmes Odette René-Bloch et Magdeleine Paz, MM. Besnard, Corcos et Delaisi, membres du Comité Central ; Mme Mossé, chef des Services juridiques de la Ligue.

29 novembre. — Tulle (Corrèze). Réunion constitutive de la Fédération de la Corrèze : M. Contou, président de la Section de Cahors.

2 décembre. — Paris. Action démocratique et laïque des femmes : M. Victor Basch.

6 décembre. — Nantes (Loire-Inférieure). Manifestation franco-italienne : M. Campolonghi, président de la Ligue italienne.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

- 17 juin. — Paris-1^{er} (Seine) : M. Caillaud, membre du Comité Central, secrétaire général de la Fédération de la Seine.
- 26 septembre. — Vannes (Morbihan) : M. Le Guével, président fédéral.
- 7 octobre. — Lorient (Morbihan) : M. Le Guével.
- 11 octobre. — Chânerailles (Creuse) : M. Lelache, président fédéral.
- 18 octobre. — Trets (B.-du-R.) : Manifestation du Rassemblement populaire : Dr Platon, vice-président fédéral, membre du Comité Central.
- 19 octobre. — Lanester (Morbihan) : M. Le Guével.
- 8 novembre. — Martigues (B.-du-R.) : Manifestation du Rassemblement populaire : D^{re} Platon, M. Agranier, président fédéral.
- 9 novembre. — Les Martigues (Bouches-du-Rhône), meeting du Rassemblement populaire : M. Agranier, président fédéral, Dr Platon, vice-président fédéral.
- 25 novembre. — Les Vans (Ardèche) : Mme C. Drevet, M. S. Reynier, président fédéral, membre du Comité Central.
- 26 novembre. — Joyeuse (Ardèche) : Mme C. Drevet, M. E. Reynier.
- 27 novembre. — Lalevade (Ardèche) : Mme C. Drevet, M. E. Reynier.
- 29 novembre. — Vernoux (Ardèche) : Mme C. Drevet, M. E. Reynier.
- 30 novembre. — Saint-Péray (Ardèche) : Mme C. Drevet.
- 1^{er} décembre. — Tournon (Ardèche) : Mme C. Drevet.
- 4 décembre. — Trets (B.-du-R.). Manifestation du Rassemblement populaire : Dr Platon.

Autres réunions

Conférences

- 13 mai. — Roubaix (Nord) : M. Meurisse, président de la Section de Lannoy.
- 1^{er} octobre. — Ploermel (Morbihan) : M. Cazes, président de la Section.
- 7 octobre. — Pontivy (Morbihan) : M. Delahaye, M. Roux.
- 24 octobre. — Pacys-sur-Eure (Eure) : M. André Dupont.
- 1^{er} novembre. — Antifès (Alpes-Maritimes) : M. Campolonghi, M. Fournier, vice-président fédéral ; M. Grandot, M. Turc, président de la Section.
- 4 novembre. — Pierrefitte (Seine) : M. G. Michon, membre du Comité Central.
- 4 novembre. — Roubaix (Nord) : M. Caillet.
- 11 novembre. — Bazancourt (Marne) : M. Caillaud, membre du Comité Central.
- 17 novembre. — Noisy-le-Sec (Seine) : M. Michon, M. Paye.
- 18 novembre. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Létrange, M. Lesourre.
- 28 novembre. — Viroflay (Seine-et-Oise) : M. Félicien Challaye, membre du Comité Central.
- 5 décembre. — Moulins (Allier) : M. Félicien Challaye.
- 6 décembre. — Burie (Charente-Inférieure) : M. Belluteau, président de la Section.
- 6 décembre. — Vichy (Allier) : M. Félicien Challaye.

Congrès fédéral

- 6 décembre. — Haute-Garonne (Muret) : M. René Georges Etienne, représentant du Comité Central.

Activité des Fédérations

Vendée. — La Fédération félicite, à l'occasion de sa désignation comme Gouverneur de la Banque de France, l'homme probe, honnête, intègre qu'est le citoyen Labeyrie. (Octobre 1936.)

Campagnes de la Ligue

Alier (Affaire). — Chataillon (Charente-Inférieure) réclame la réouverture de l'instruction de l'affaire Alier et l'application de sanctions sévères aux magistrats coupables de forfaiture. (8 mars 1936.)

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) exprime le vœu que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit affichée obligatoirement dans toutes les mairies, dans tous les tribunaux et dans une classe au moins de tous les établissements d'enseignement public ; qu'elle fasse chaque année l'objet d'un commentaire explicatif dans les cours comptant des élèves ayant au moins treize ans. (18 octobre 1936.)

Décrets-lois. — La Montagne (Loire-Inférieure) demande la suppression des décrets-lois qui réduisent les pensions des retraités et le retour à la loi de 1924. (6 novembre 1936.)

Défense passive. — Châteauneuf-de-Galaure (Drôme) proteste contre la reprise des manœuvres de défense passive et félicite les citoyens qui ont répondu à l'appel de l'« Humanité » du 28 août 1935 : « En cas de manœuvres de nuit, faites de la lumière. » (17 octobre 1936.)

Désarmement. — Fécamp (Seine-Inférieure) demande la poursuite de la politique de désarmement. (25 octobre 1936.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande le désarmement général des nations et insiste pour que la France soit la première à en donner l'exemple. (17 novembre 1936.)

— Joyeuse, Lalevade, Les Vans, Vernoux (Ardèche) demandent au Gouvernement du Rassemblement populaire de proposer un projet ferme de désarmement général, seule garantie véritable de la sécurité collective et de la paix internationale. (Novembre 1936.)

Dumoulin (affaire). — Asnières (Seine) demande la révision du procès du colonel Dumoulin, dont l'innocence est évidente ; souhaite que le Comité Central étudie un projet de loi qui interdise, à l'avenir, de pareilles erreurs juridiques. (28 octobre 1936.)

Ecole laïque. — Hirson (Aisne) réclame la défense de l'école laïque et le respect absolu des nouvelles lois sur l'obligation scolaire. (25 octobre 1936.)

— La Fédération de l'Oise émet le vœu que la loi Falloux soit complètement abrogée. (15 novembre 1936.)

— La Fédération de la Vendée demande : 1) qu'en vue d'assurer la sincérité des examens donnant le droit d'enseigner, le dossier du candidat contienne sa photographie qui serait mise à la disposition des examinateurs, 2) que les mêmes titres universitaires soient exigés des maîtres de l'enseignement public et de l'enseignement privé ; réclame dans l'enseignement privé la suppression des instituteurs non diplômés, en attendant la nationalisation de l'enseignement. (Octobre 1936.)

— Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) réclame le vote d'une loi établissant le monopole de l'enseignement. (2 décembre 1936.)

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande de défendre l'école laïque avec plus de vigueur, d'exiger l'esprit nouveau dans l'enseignement à tous les degrés, de créer, enfin, l'école unique. (17 novembre 1936.)

— Saint-Port-sur-Gironde (Charente-Inférieure) demande que la stricte application de la loi concernant l'obligation scolaire soit confiée désormais au pouvoir judiciaire et que les parents soient contraints d'envoyer leurs enfants à l'école primaire jusqu'à quatorze ans, à moins qu'ils ne les aient placés dans un établissement secondaire. (29 novembre 1936.)

Evénements d'Espagne. — Arcachon (Gironde), Bussière-Dunoise (Creuse) s'inclinent respectueusement devant les républicains espagnols en lutte pour la défense d'un régime que l'Espagne s'est librement donné ; approuvent l'attitude initiale du gouvernement du Rassemblement populaire en face d'un problème dont la solution peut avoir des conséquences incalculables, mais constatant toutes les infractions commises par les puissances fascistes contre l'accord de non-intervention, font confiance au gouvernement pour sauver la République espagnole et écarter tous les risques de guerre. (Novembre 1936.)

— Barcelonnette (Basses-Alpes) approuve le gouvernement français de respecter l'accord de non-intervention qu'il a signé, mais devant les trahisons flagrantes des Etats fascistes, ne désavoue pas les interventions personnelles et privées en faveur du gouvernement espagnol, issu de la volonté du peuple. (Décembre 1936.)

— Cannes (Alpes-Maritimes) demande la cessation du blocus contre l'Espagne pour permettre au gouvernement légal de se munir de toute denrée dont il a besoin. (17 novembre 1936.)

— Fécamp (Seine-Inférieure) demande le réexamen de la situation de l'Espagne. (25 octobre 1936.)

— Joyeuse, Lalevade, Les Vans, Vernoux (Ardèche) adressent leur salut fraternel et leurs ardents souhaits de succès à leurs vaillants frères d'Espagne. (Novembre 1936.)

— Ligny-en-Brionnais (Saône-et-Loire) envoie son fraternel encouragement aux républicains espagnols, qui luttent pour la défense de la république. (28 novembre 1936.)

— Le Luc (Var) adresse ses encouragements au gouvernement espagnol, dans sa lutte contre les ennemis de la République et de la liberté. (14 novembre 1936.)

— Lourdes (Hautes-Pyrénées), Paris-IX^e (Seine), demandent au Comité Central d'envisager sous toutes les formes

possibles une aide au gouvernement espagnol ; Paris-IX^e demande que des démarches soient entreprises pour obtenir que Madrid soit considérée comme lieu d'asile pour les populations et pour que la ville et ses monuments échappent à l'ensauvagement. (octobre 1936.)

— Mézières (Ardennes) envoie son salut fraternel aux démocrates espagnols ; rend hommage aux sentiments pacifistes exposés par le Président du Conseil dans son discours de Luna-Park. (15 novembre 1936.)

— Rennes (Ille-et-Vilaine) exprime sa sympathie aux républicains espagnols ; fait appel aux grandes puissances libérales pour soutenir de concert un gouvernement légitime issu de la volonté populaire et pour enlever au fascisme l'occasion d'un nouveau succès qui porterait un coup fatal à la paix européenne. (10 novembre 1936.)

— Sainte-Florine (Haute-Loire) envoie son salut fraternel au vaillant peuple espagnol ; fait des vœux pour le triomphe de la démocratie espagnole sur la barbarie fasciste ; flétrit les procédés inhumains du général Franco ; demande au gouvernement français de sauver des milliers de victimes innocentes et adjure le vrai peuple de France d'aider, par tous les moyens, ses frères espagnols en lutte pour leur libération définitive. (Novembre 1936.)

— Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Inférieure) adresse son salut fraternel aux vaillants défenseurs de Madrid qui luttent pour empêcher l'instauration du fascisme dans leur pays ; demande la levée du blocus contre l'Espagne pour permettre aux troupes loyales de s'approvisionner librement en armes et munitions, afin de vaincre les rebelles et de sauvegarder la liberté du peuple espagnol. (22 novembre 1936.)

— Sannois (Seine-et-Oise) émet le vœu que le gouvernement français se refuse à reconnaître le gouvernement de Franco, si ce dernier réussissait à prendre le pouvoir en Espagne ; adresse son salut fraternel aux combattants républicains. (12 novembre 1936.)

— Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne) émue par les tragiques événements d'Espagne, flétrit la conduite des généraux rebelles ne reculant devant aucune atrocité ; s'indigne de l'attitude de la presse nationaliste française qui glorifie le général Franco ; adresse au Front populaire espagnol le salut fraternel de la démocratie française. (12 novembre 1936.)

Frogé (Affaire). — Asnières (Seine) félicite M. Marc Rucart, gardé des Sceaux, d'avoir servi la justice républicaine en ordonnant la mise en liberté de l'intendant Georges Frogé et en permettant la révision de son procès. (28 octobre 1936.)

Ligues factieuses. — Fécamp (Seine-Inférieure) demande des mesures de dissolution contre les ligues reconstituées. (25 octobre 1936.)

— Saint-Quentin (Aisne) demande l'application rigoureuse des lois contre les factieux. (25 octobre 1936.)

— La Fédération de Seine-et-Marne demande au gouvernement de poursuivre la dissolution effective des ligues factieuses, sous quelque nom qu'elles aient pu se reconstituer. (29 novembre 1936.)

— Pougues-les-Eaux (Nièvre) demande la dissolution des ligues factieuses et l'emprisonnement de leurs chefs. (3 novembre 1936.)

Mandats, vote. — Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande la réduction à 3 ans de la durée de tous les mandats électifs, le droit de vote aux femmes françaises, la suppression du Sénat. (17 novembre 1936.)

Paix. — Mézières (Ardennes) approuve les déclarations du Gouvernement quant à l'établissement d'une paix juste et durable avec tous les peuples quel que soit leur régime intérieur ; répudie toute croisade contre tel ou tel régime politique, croisade dont ne peut sortir qu'une atroce guerre de religion européenne ; elle entend que le pacte franco-soviétique conserve son caractère de pacte de paix et non d'alliance offensive, de Pacte de sécurité et non d'encerclement. (15 novembre 1936.)

— Pierrefitte (Seine) exprime sa sympathie au citoyen Léon Blum, Chef du gouvernement du Rassemblement populaire, pour son attitude énergique en vue du maintien de la paix en Europe. (4 novembre 1936.)

— Pacy-sur-Eure (Eure), répudiant toute forme de violence, affirme son attachement à la paix internationale aussi bien qu'à la paix intérieure ; fait appel à toutes les bonnes volontés de ce pays pour que cette paix soit enfin certaine pour le mieux-être de l'humanité. (22 novembre 1936.)

Platon (Affaire D^e). — Nantes (Loire-Inférieure) exprime au Ministre de l'Éducation nationale sa satisfaction de voir le professeur Platon réintégré dans les cadres de l'Université ; félicite le Comité Central de la part qui lui revient

dans la réparation partielle ainsi obtenue et lui demande de réclamer la révision du procès qui apportera au professeur Platon la réparation juridique et matérielle totale. (8 novembre 1936.)

— La Souterraine (Creuse), félicite le Comité Central de son action générale et notamment dans l'affaire Platon et exprime à ce ligueur toute sa sympathie. (25 octobre 1936.)

Presse. — Ancenis (Loire-Inférieure), Baugé (Maine-et-Loire) émettent le vœu que le gouvernement prenne des mesures sévères contre les propagateurs de fausses nouvelles et de diffamation, tout en conservant la liberté de la presse et de l'affichage. Baugé (Maine-et-Loire) demande que tous les auteurs de diffamations soient mis en demeure de faire la preuve de leurs affirmations. (octobre 1936.)

— Ligny-en-Brionnais (Saône-et-Loire) réclame du Gouvernement du Rassemblement populaire le vote d'une loi protégeant la presse, la libérant des puissances occultes financières et réprimant impitoyablement la diffamation ; félicite le quotidien « Lyon Républicain » de la publication des déclarations de l'abbé Roche, curé de Theizé. (28 novembre 1936.)

— Saint-Maur (Seine) s'élève contre la presse pourrie et contre l'action du trust Havas-Hachette ; demande : 1^o que le procès Havas-Hachette soit ouvert sans tarder par une commission parlementaire ; 2^o qu'une action vigoureuse pour la presse libre soit entreprise immédiatement et notamment par la création d'organes coopératifs ; pour l'information, pour la publicité, pour les messageries.

— Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande l'application immédiate de la nouvelle loi sur la presse. (17 novembre 1936.)

— Pougues-les-Eaux (Nièvre) demande le vote de lois rigoureuses sur la presse. (8 novembre 1936.)

Rassemblement populaire. — Les Avenières (Isère) adresse ses félicitations au Gouvernement Blum et lui fait confiance pour le maintien de la paix européenne.

— Bussière-Dunoise (Creuse) estime que la démocratie ne peut être sauvée que par l'union étroite des républicains et que la paix mondiale ne peut être maintenue que par les efforts concertés de tous les peuples libres ; s'engage à faire en toutes circonstances son devoir républicain ; approuve la Ligue dans son action pour la défense des droits des individus et des peuples et contre toutes les forces d'oppression et de barbarie. (29 novembre 1936.)

— Chatellillon (Charente-Inférieure) pense qu'il est nécessaire de voir la nouvelle Chambre à l'œuvre pour pouvoir juger son action ; estime que pour l'avenir de la démocratie française l'expérience qui va être tentée au cours de la nouvelle législature n'a pas le droit d'échouer, mais doit, au contraire, dans un laps de temps restreint, donner des résultats tangibles, car le peuple a mis en elle tous ses espoirs ; exprime son désir de voir le Rassemblement populaire se maintenir dans sa forme actuelle et poursuivre la réalisation du programme sur lequel le peuple de France vient de se prononcer. (16 mai 1936.)

— Ecouen-Ezanville (Seine-et-Oise) fait confiance au Gouvernement du Rassemblement populaire pour mener à bien toutes les œuvres sociales de la démocratie. (21 novembre 1936.)

— Grasse (Alpes-Maritimes), La Rochelle (Charente-Inférieure) s'associe à la résolution du Comité Central intitulée : « Après quatre mois de Front Populaire », félicitent le Gouvernement pour les réformes économiques et sociales qu'il a déjà réalisées, l'invitent à poursuivre l'épuration des hautes administrations et de reconsidérer l'accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne. (17 novembre 1936.)

— Lille (Nord) approuve l'attitude prise par le chef du Gouvernement du Rassemblement populaire après le vote émis à la suite du débat sur la politique étrangère. (6 décembre 1936.)

— Le Luc (Var) félicite la nouvelle municipalité, élue du Rassemblement populaire et l'assure de sa pleine confiance ; se félicite de l'action menée par le gouvernement de Rassemblement populaire, lui fait entière confiance et l'engage à mener une campagne implacable contre les factieux. (14 novembre 1936.)

— Mézières (Ardennes) exprime sa reconnaissance au gouvernement du Rassemblement populaire qui a réalisé en quelques mois une fraction importante de son programme politique et social et le félicite d'avoir, en toutes circonstances, défendu la cause de l'ordre démocratique ; fait appel au Sénat pour qu'il résiste à toute tentative de défense des privilèges, contraires à l'intérêt de la collectivité ; signale les campagnes de calomnie des ennemis de la démocratie et demande à toutes les forces de gauche de ne pas tomber dans les pièges tendus par la réaction, mais de maintenir indissoluble l'unité agissante du Rassemblement populaire. (15 novembre 1936.)

— Moutiers-les-Mauxfaits (Vendée) fait confiance au Comité Central pour intervenir de toute son activité auprès du Gouvernement afin de l'amener à prendre toutes les mesures d'épuration complète et nécessaire pour permettre la réalisation du programme de Rassemblement populaire. (29 novembre 1936.)

Salengro (Affaire). — Le Luc (Var) ému de la campagne calomnieuse contre le citoyen Salengro, le félicite de son attitude et émet le vœu qu'un projet de loi puisse mettre un terme à ces agissements honteux. (14 novembre 1936.)

— Moneyprou-Libos (Lot-et-Garonne) émue de l'accusation infamante portée contre le Ministre de l'Intérieur Salengro, demande, après le verdict rapporté par le Jury d'honneur, que réparation soit faite et que les détracteurs soient poursuivis avec toute la rigueur que la loi applique aux calomnieux. (7 novembre 1936.)

— Puymanlan (Lot-et-Garonne) envoie son salut fraternel au citoyen Léon Blum, Président du Conseil et le félicite de son attitude énergique au cours de la séance du 13 novembre, au sujet des monstrueuses accusations formulées contre le Ministre Salengro. (14 novembre 1936.)

S. D. N. — Chateilaillon (Charente-Inférieure), Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demandent la réorganisation de la S.D.N. sur de nouvelles bases de justice et d'équité, afin qu'elle ne soit plus la Société des gouvernants, mais celle des peuples. (Novembre 1936.)

T.S.F. — La Fédération de l'Oise émet le vœu que la Radiodiffusion française reflète l'idéal républicain et démocratique et respecte la neutralité religieuse en s'interdisant les causeries des différentes confessions. (15 novembre 1936.)

Activité des Sections

Les Avenières (Isère) demande que tous les quotidiens ou hebdomadaires soient autorisés ou interdits dans les casernes, dans les mêmes conditions, sans différence d'opinions. (5 décembre 1936.)

Barcelonnette (Basses-Alpes) s'élève contre la vente des timbres antituberculeux par les enfants des écoles publiques ; estime préférable que cette pratique soit remplacée par l'organisation d'une journée de vente ou par d'autres manifestations similaires sous les auspices du Comité du timbre antituberculeux : adresse ses condoléances aux familles des victimes de la catastrophe de Saint-Chamas ; réclame l'épuration de l'armée et des administrations ; demande une surveillance plus étroite des étrangers et l'interdiction pour ces derniers de former sous le couvert d'œuvres philanthropiques, des groupements politiques souvent hostiles à la France. (Décembre 1936.)

Baugé (Maine-et-Loire) émet le vœu que les maisons de retraite pour vieillards soient laïcisées et qu'une plus grande liberté pour les sorties soit garantie dans la limite des heures réglementaires. (octobre 1936.)

Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) adresse au Comité Central d'intervenir pour : 1° que soit retirée à l'entreprise privée la mission de soigner les malades assistés ; 2° que les collectivités intéressées se préoccupent effectivement de la rééducation des malades guéris, de l'instruction des enfants d'âge scolaire en traitement dans les sanatoria, de la fourniture de linge et de vêtements aux malades ; 3° que la législation relative au contrôle des établissements privés soit rédigée, sans ambiguïté, afin que ce contrôle soit efficace. (14 novembre 1936.)

Blagnac (Haute-Garonne) approuve les résolutions du Comité Central en date du 28 octobre 1936 relatives : au blâme contre les privilégiés et les factieux ; à l'épuration des hautes administrations ; à la politique de non-intervention en Espagne ; à la politique de paix ; à l'appel des républicains pour l'exécution du programme des gauches. (21 novembre 1936.)

Bois-Colombes (Seine) demande aux pouvoirs publics d'appliquer les mesures prises par le gouvernement afin de réduire la hausse constante et injustifiée des prix. (26 octobre 1936.)

Burie (Charente-Inférieure) adresse au Gouvernement du Rassemblement populaire ses félicitations pour l'œuvre de redressement économique réalisée et pour toutes les tentatives faites pour stabiliser la paix tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ; elle lui demande de réaliser des économies si nécessaires en réduisant tous les hauts traitements. (6 décembre 1936.)

Château-Thierry (Aisne) demande au sujet de la défense passive, que si l'usage des masques protecteurs est jugé indispensable, ces derniers soient distribués gratuitement. (25 octobre 1936.)

Chateilaillon (Charente-Inférieure) regrette que le Comité Central ait cru devoir émettre, dans sa proclamation aux élus du Rassemblement populaire, des restrictions en ce qui concerne la reconnaissance des droits de la femme ; estime que la Ligue doit se maintenir sur le terrain des principes et se garder d'affirmation dogmatique ; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Ministre de la Guerre, afin que la lecture des journaux de gauche soit autorisée dans les casernes. (4 juillet 1936.)

Chenerailles (Creuse) s'élève contre l'organisation actuelle de la loi sur les assurances sociales qui a créé deux catégories de citoyens : les assurés obligatoires et les assurés facultatifs ; émet le vœu que la loi sur les assurances sociales soit entièrement modifiée et s'applique à l'ensemble de la population et devienne obligatoire pour tous, sans exception ; demande au Comité Central d'étudier la question « d'assurance tous risques » qui pourrait rassembler en une seule, les diverses sortes d'assurances. (11 octobre 1936.)

Chenerailles (Creuse) s'engage à intensifier le développement de la Ligue dont l'idéal sera toujours de faire triompher le droit, de protéger les faibles, de rendre la société meilleure et de développer les sentiments de fraternité entre tous les hommes. (11 octobre 1936.)

Colombes (Seine) émet le vœu que le serment et la déclaration des jurés soient laïcisés. (27 octobre 1936.)

Dinan (Côtes-du-Nord) demande au gouvernement de Rassemblement populaire l'exécution intégrale des lois votées contre les ligues factieuses, l'épuration de la magistrature, de l'armée et des administrations ; la mise en application stricte des lois sociales récemment votées, le resserrement des liens entre les grandes démocraties, le renforcement de la S.D.N. pour le maintien de la paix universelle. (7 novembre 1936.)

Dol-de-Bretagne (Ile-et-Vilaine) demande le rétablissement de l'intégralité de la retraite des fonctionnaires et employés des services publics. (2 décembre 1936.)

Fécamp (Seine-Inférieure) affirme sa confiance au gouvernement de Rassemblement populaire, présidé par Léon Blum ; demande 1° des mutations dans l'administration préfectorale et judiciaire éloignant les fonctionnaires d'un milieu où ils ont de la parenté et des amitiés fascistes ; 2° l'emploi de la police opérant hors de son secteur habituel, pour les mêmes raisons ; 3° le remboursement avec prime pour la dévaluation calculée selon l'indice du coût de la vie en faveur des petits souscripteurs du dernier emprunt ; 4° une justice plus rapide pour en terminer avec les escroqueries passées et avec les profiteurs de la hausse injustifiée des prix ; 5° l'incarcération des professionnels de la diffamation ; 6° la neutralisation des usines en cas de grève et l'arbitrage obligatoire. (25 octobre 1936.)

Grandvilliers (Oise) adresse au Comité Central ses félicitations pour le rôle prépondérant joué par la Ligue dans la création du Rassemblement populaire qui a permis la formation du Gouvernement Blum. (29 novembre 1936.)

Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande la révision immédiate des traités iniques imposés aux vaincus après la guerre de 1914-18, la mise en application du plan élaboré par la C.G.T., l'épuration effective de toutes les Administrations de l'Etat. (17 novembre 1936.)

Hendaye (Basses-Pyrénées) signale les efforts tentés auprès de l'administration locale et régionale des P.T.T. par les émissaires des rebelles, dans le but de rétablir les relations postales entre la France et l'Espagne non officielle ; prie le Bureau Central d'intervenir d'urgence auprès du Ministre des P.T.T. pour que, sous aucun prétexte, les factieux ne puissent obtenir satisfaction. (novembre 1936.)

Hendaye (Basses-Pyrénées) demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'il poursuive l'épuration des administrations, afin que la République soit dorénavant servie par des républicains ; rend hommage à tous ceux qui ont témoigné leur sympathie aux victimes du fascisme espagnol et en particulier au citoyen-maire Lannepouquet, qui a organisé dans d'excellentes conditions l'hébergement de milliers de malheureux obligés de quitter leur foyer devant la menace des rebelles ; félicite le gouvernement de Rassemblement populaire d'avoir décerné la croix de la Légion d'honneur au citoyen Lannepouquet. (2 novembre 1936.)

Hirson (Aisne) émet le vœu que le Comité Central intervienne auprès des pouvoirs publics pour que soient appliquées avec vigueur les lois laïques et pour que soient réprimées de nombreuses violations tacitement admises ou tolérées. (25 octobre 1936.)

Joyeuse, Lalevade, Les Vans, Vernoux (Ardèche) demandent au Gouvernement du Rassemblement populaire de combattre les trusts « Agence Havas-Messageries Hachette ». (Novembre 1936.)

Le Luc (Var) émet le vœu que seules les initiales des délinquants condamnés par les Tribunaux correctionnels soient indiqués dans la chronique des tribunaux d'arrondissement. (14 novembre 1936.)

Lourdes (Hautes-Pyrénées) émet le vœu que le gouvernement français s'applique à resserrer les liens unissant toutes les nations démocratiques ; lui fait confiance pour prendre les mesures sévères contre les factieux et pour épurer les administrations civiles et militaires. (30 octobre 1936.)

Malzeville (Meurthe-et-Moselle) demande au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement français pour que celui-ci réalise la proposition du Président Roosevelt et qu'il fasse, dès la réélection de ce dernier, toutes les démarches nécessaires pour la convocation aussi proche que possible de la Conférence mondiale de la paix. (28 octobre 1936.)

Marseille (Bouches-du-Rhône) demande au Gouvernement du Rassemblement populaire : 1° que soient compris dans la Loi d'Amnistie les délits de presse ou de parole en application de la loi du 31 juillet 1920 ; 2° que ladite loi soit comprise parmi les lois dites scélérates dans le programme d'abrogation prévu par le Rassemblement populaire. (Décembre 1936.)

La Montagne (Loire-Inférieure) s'élève contre la campagne injurieuse menée par la réaction et la commission de la Marine du Sénat, contre le citoyen Blanche, le félicite d'être resté au gouvernement le militant respecté qu'il a toujours été et lui témoigne sa sympathie. (6 novembre 1936.)

Mont-de-Marsan (Landes) invite les organisateurs de manifestations diverses sous le signe du Rassemblement populaire à saisir, par écrit, toutes les organisations adhérentes, au moins quinze jours avant la date prévue, afin d'éviter que ces manifestations soient détournées de leurs fins au profit de la propagande de certaines organisations particulières. (7 novembre 1936.)

Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) souhaite que le gouvernement procède sans délai à une épuration des administrations et en particulier de leurs cadres supérieurs ; qu'il entame une action décisive contre les trusts ; adresse au président du Conseil Léon Blum l'expression de son admiration pour l'ardeur avec laquelle il lutte en faveur du Rassemblement populaire. (18 octobre 1936.)

Montrouge (Seine) demande au Comité Central d'obtenir du gouvernement du Rassemblement populaire la réforme de la justice et des codes de procédure, et la suppression des privilèges de la magistrature. (29 octobre 1936.)

Paris-IX^e (Seine) demande que le gouvernement du Rassemblement populaire s'assure qu'il est entouré de conseillers qui respectent la volonté du suffrage universel, au lieu d'entraver son action. (25 octobre 1936.)

Paris XIX^e (Combat-Villette-Pont-de-Flandre) approuve toute initiative du gouvernement qui tendrait à interdire le cumul de deux emplois publics rémunérés ou d'une retraite et d'un emploi public rémunéré ; émet le vœu que l'Etat donne l'exemple en mettant à la retraite ses serviteurs atteints par la limite d'âge et ne permette pas aux fonctionnaires en activité d'émerger au budget pour plusieurs emplois ; demande que les ayants-droit à une pension d'ancienneté ne soient plus autorisés à occuper un poste rémunéré dans les administrations de l'Etat ou services concédés ; espère que l'action de la C.G.T. et des syndicats de travailleurs s'opposera à l'accaparement, par les retraites de places ou emplois dans le commerce ou l'industrie. (20 novembre 1936.)

Pierrefitte (Seine) félicite et remercie le ministre de la Défense nationale, M. Daladier, d'avoir, en rappelant à l'activité le lieutenant-colonel Barthe, réparé l'injustice commise par les gouvernements de réaction, qui l'ont relevé de son commandement et maintenu en inactivité. (29 octobre 1936.)

Pnom-Penh (Cambodge) émet le vœu : 1) Que soit réprimé sévèrement tout acte antirépublicain ; 2) Qu'une épuration soit faite dans la magistrature, l'armée, la haute administration coloniale, en appliquant strictement les textes légaux, voire en en créant de nouveaux ; 3) Que les groupements du Rassemblement populaire soient prêts à toute éventualité et à la défense, au besoin par les armes, de leur régime et de leurs conquêtes. (23 octobre 1936.)

Pont-de-Buis (Finistère) émet le vœu que les fiches figurant dans les dossiers des fonctionnaires, établies sous des gouvernements antérieurs, soient supprimées ou révisées ; que le carnet dit « Carnet B » qui se trouve dans les pré-

fectures soit également revu ; que l'on expurge particulièrement les dossiers des fonctionnaires des Etablissements dépendant du Ministère de la Défense Nationale. (Novembre 1936.)

Pougues-les-Eaux (Nièvre) félicite le Gouvernement pour l'œuvre déjà accomplie ; approuve l'attitude du Président du Conseil en ce qui concerne la politique extérieure et la guerre civile en Espagne ; demande la suppression des cumuls, l'épuration de la haute administration et de l'armée et l'autorisation de la lecture dans les casernes, des journaux républicains. (8 novembre 1936.)

Prades (Pyrénées-Orientales) réclame le monopole par l'Etat des assurances de toute nature et suggère la promulgation d'un décret-loi stipulant : 1) Que les assurances de toute nature sont incorporées dans les assurances sociales ; 2) Qu'il est interdit aux compagnies d'assurances de recruter de nouveaux adhérents ; 3) Que les nouveaux assurés seront inscrits d'office aux assurances sociales aux mêmes conditions faites par les compagnies ; 4) Que ces dernières continueront à fonctionner jusqu'à liquidation complète des engagements en cours. (Novembre 1936.)

La Rochelle (Charente-Inférieure) adresse à la Nation américaine le témoignage de sa sympathie, à l'occasion de la réélection de M. le Président Roosevelt, et envoie son salut respectueux à ce chef d'Etat. (Novembre 1936.)

La Rochelle (Charente-Inférieure) félicite le Président Roosevelt de sa triomphale élection. (8 novembre 1936.)

Rombas (Moselle) fait confiance au Gouvernement de Rassemblement populaire pour prendre des sanctions sévères à l'égard des employeurs qui, en violation du décret du 10 octobre 1936, emploient des jeunes gens astreints à la fréquentation scolaire prolongée ; émet le vœu que le billet populaire de congé annuel pour le trafic intérieur, soit étendu à tous les travailleurs, sans distinction de nationalité ; estime que cette réforme contribuerait au développement du tourisme et à la reprise des affaires. (24 novembre 1936.)

Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise) prie le Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement afin d'obtenir que désormais tous les emplois publics soient attribués au concours et que soit évité tout recrutement nouveau d'auxiliaires. (8 novembre 1936.)

Saint-Denis (Seine) après avoir pris connaissance, par la Presse, de l'arrêt de la Cour d'Appel, accordant à un manifestant fasciste du 6 février 1934, une indemnité de 250.000 francs, espère que cet arrêt est de nature à apporter une jurisprudence constante en la matière et que des indemnités de même importance seront également versées aux manifestants républicains, victimes de leur attachement à la démocratie ; félicite son président pour son action au sein du Comité du Rassemblement populaire de Saint-Denis. (19 novembre 1936.)

Saint-Fort-sur-Gironde (Charente-Inférieure) demande au Gouvernement de Rassemblement populaire : 1° l'interdiction de l'entrée et du séjour en France aux fascistes étrangers ; 2° l'expulsion de ceux qui y séjournent ; 3° l'épuration des administrations et de l'armée des éléments factieux ; 4° l'interdiction d'employer dans les usines et les ports de la main-d'œuvre étrangère qui laisse les Français sans travail et cache souvent des fascistes et des espions. (29 novembre 1936.)

Sainte-Maur-de-Touraine (Indre-et-Loire) demande au Comité Central de signaler au gouvernement que si tous les commerçants du département d'Indre-et-Loire observent la fermeture hebdomadaire obligatoire, il n'en est pas de même dans les départements limitrophes ; estime que la loi, égale pour tous, doit être appliquée partout. (15 novembre 1936.)

Saint-Paul-les-Dax (Landes) félicite le gouvernement du Rassemblement populaire de ses sentiments pacifistes ; demande que soit renforcée l'indépendance de la presse républicaine et que soient aggravés les peines et les dommages en matière de diffamation ; demande : 1) Que la Commission de surveillance des prix veille énergiquement aux répercussions d'une hausse éventuelle dans les divers étages du commerce ; 2) Que la loi concernant la semaine de quarante heures soit mise en application ; 3) Que la signature des contrats collectifs soit activement poussée par les pouvoirs publics et que soient respectés les engagements pris par le patronat ; 4) Que les employés veillent à faire respecter les congés payés, les assurances sociales, les allocations familiales ; 5) Qu'une surveillance étroite soit exercée en ce qui concerne les armements de divers partis factieux. (31 octobre 1936.)

Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) exprime sa sympathie à ses frères d'Espagne luttant pour la cause de la démocratie et à ses camarades italiens, exilés volontaires, pour la défense de leurs idées généreuses. (8 novembre 1936.)

Saint-Quentin (Aisne) émet le vœu : 1) que les procès-verbaux transmis par les commissaires de police aux parquets et non retenus par ceux-ci soient communiqués aux procureurs généraux près les Cours d'appel par les procureurs de la République, avec un rapport faisant connaître les motifs pour lesquels aucune suite n'a été donnée à la contravention ou au délit qui a fait l'objet du procès-verbal; 2) Que les honoraires trop élevés des administrateurs-liquidateurs ou syndics de faillite soient abaissés; 3) Que des délais soient imposés aux magistrats pour la solution des affaires qui leur sont confiées. (23 octobre 1936.)

Sannois (Seine-et-Oise) signale la lecture dans toutes les églises de France de la lettre-circulaire signée de cinq évêques français, s'élevant contre le salut adopté par les partisans du Rassemblement populaire, qu'ils qualifient de geste haineux; demandé aux pouvoirs publics d'interdire la transformation en tribune politique, des édifices religieux, appartenant pour la plupart à l'Etat; émet le vœu que prenne fin le régime spécial en vigueur en Alsace-Lorraine, en y appliquant l'ensemble des lois françaises, notamment celles concernant la laïcité. (12 novembre 1936.)

Sidi-Bel-Abbès (Oran) s'élève contre la décision du 5 juin 1936 de M. le Gouverneur général de l'Algérie privant du bénéfice de leur bourse les boursiers indigènes de l'enseignement secondaire, astreints à redoubler leur classe, émet le vœu que cette décision soit rapportée ou étendue à tous les élèves sans distinction d'origine. (1^{er} novembre 1936.)

Sotteville-les-Rouen (Seine-Inférieure) émue de l'exécution de seize accusés du procès de Moscou, qui ont été les compagnons et les collaborateurs immédiats de Lénine; trouvant étrange les aveux en série des inculpés, demande qu'une commission d'enquête internationale, absolument libre, disposant de tous documents, pouvant faire comparaître tous témoins, soit appelée à examiner publiquement le procès, ses origines, sa conduite, ses conclusions et puisse ainsi se prononcer en public sur l'ensemble de l'affaire. (Novembre 1936.)

La Souterraine (Creuse) approuve l'idée de la carte aux mobilisés non combattants de la grande guerre, délivrable à tout mobilisé non titulaire de la carte de combattant, quelle que soit sa classe. (25 octobre 1936.)

Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne) s'élève contre les occupations d'usines, de fermes et de magasins qui entraînent l'application du contrat collectif et des nouvelles lois sociales; émet le vœu que cette agitation prenne fin tant par la pondération des masses ouvrières que par l'esprit de conciliation du patronat; fait confiance au gouvernement du Rassemblement populaire pour sauvegarder les libertés publiques et maintenir l'ordre intérieur. (12 novembre 1936.)

MEMENTO BIBLIOGRAPHIQUE

D^r HENRY MEIGE. — *Gaufridy*. (Gallinard, N.R.F., 12 fr.) — Aventure terrible et navrante que celle du pauvre Gaufridy, curé des Accoules, que l'Inquisition accusa de maléfices diaboliques et qu'elle parvint à mener au bûcher, sur lequel il mourut en 1610. Le D^r Meige, neurologue et psychiatre, a raconté, dans ce livre, de la façon la plus pathétique, cette triste affaire de sorcellerie. Grâce à une étude minutieuse des pièces d'archives concernant le procès de Gaufridy, le D^r Meige a pu reconstituer, d'une manière saisissante, l'atmosphère de fanatisme et la psychose de charlatan que l'Inquisition réussit à créer chez nous, au temps jadis. Son livre, plus émouvant que n'importe quel roman, est des plus propres à inspirer l'horreur de l'intolérance religieuse; il atteste à la fois, chez son auteur, le savant, l'écrivain et l'homme de cœur. — R. P.

F. BRAESCH. — *Finances et monnaie révolutionnaires*. (Maison du livre français, 1936.) — L'auteur a consacré trente années de sa vie d'érudit et de professeur à étudier l'histoire de la grande Révolution et on peut dire, sans exagérer, qu'il en a renouvelé l'aspect, en ce qui concerne les finances. Dans les deux nouveaux volumes de « recherches, études et documents » qu'il nous donne, il étudie : les recettes et les dépenses du Trésor en 1789, le compte rendu au Roi de mars 1788, le dernier budget de l'Ancien Régime; il consacre tout un volume à « la livre tournois et le franc de germinal » qui est des plus utiles à la connaissance de notre passé monétaire. Tous ceux qu'intéresse l'histoire de nos institutions tireront profit à lire ces livres bourrés de documents et écrits selon la plus rigoureuse méthode historique. — R. P.

COMITÉ DU PLAN. — *Une nouvelle France*. (Fasquelle, 1936, 12 fr.) — On connaît ce Comité, qui groupe autour de Marcel Déat, Henri Clerc et d'autres, des hommes de bonne volonté, soucieux d'organiser rationnellement la vie économique et politique de notre pays. L'entreprise est peut-être chimérique et, à coup sûr, elle est hardie. Dans « Une nouvelle France », le Comité, par la plume de Ch. Albert, présente un programme complet, où l'on trouve le régionalisme, la R. P., l'organisation des professions sous le contrôle de l'Etat et tout un système de « dirigisme », dont la pièce maîtresse est l'institution des « prix sociaux ». Il voue à l'éprouver qu'une confiance médiocre dans la vertu des « plans » qu'on propose de toutes parts, mais celui-ci a le mérite de la précision et de la pondération et contient, sans nul doute, beaucoup d'idées à retenir. — R. P.

D^r DAMAYE. — *Psychiatria, médecine et sociologie*. (Alcan, 1936, 12 fr.) — Recueil d'études dont les unes sont de caractère purement scientifique et dont les autres contiennent des vues relatives à notre organisation sociale. Citons, parmi ces dernières : psychiatrie sociologique et empirisme, science et religion, natalité. On y trouvera, vigoureusement exprimées, les plus pénétrantes critiques sur la civilisation contemporaine, encore vouée à l'empirisme et toute souillée de préjugés anti-rationnels et d'absurdes traditions, dont la plupart lui ont été léguées par la religion. — P. A.

GIUSEPPE LETI. — *Henri Cernuschi*. (Presses Universitaires, 30 fr.) — C'est une personnalité des plus attachantes et des plus complexes que fait revivre cette biographie, à la fois minutieuse et vibrante. Homme politique d'extrême gauche, qui fut souffrir la prison et l'exil pour ses idées, Cernuschi devint un banquier avisé, mais il consacra toute sa fortune à la philanthropie et à l'amour de l'art, dont le musée qui porte son nom et qu'il a donné à Paris porte témoignage. Il survit principalement par son œuvre d'économiste et par ses luttes pour le « bimétallisme ». Apôtre de causes perdues, Cernuschi n'en mourut pas moins avec toute sa foi et tout son optimisme. Il méritait de trouver son Plutarque. — R. P.

G. SARAGAT. *L'humanisme marxiste* (E.S.I. L., 1936, 10 francs). — Ce nouveau commentaire du marxisme s'attache à montrer que le matérialisme n'a pas occupé dans la pensée de Marx la place prépondérante. Le système ne cesse de se réformer, implicitement, à l'idéologie, de même qu'il n'exclut pas les forces spirituelles ni les volontés humaines dans l'évolution sociale. Marxisme et démocratie libérale sont moins éloignés qu'on ne le croit, pense M. Saragat, qui développe sa thèse avec beaucoup de force. — R. P.

EMM. MOUNIER. — *De la propriété capitaliste à la propriété humaine*. (Désile de Brouwer, 1936.) — Pénétrante analyse de la théorie chrétienne de la propriété. L'auteur insiste sur le caractère communiste de cette doctrine et son livre est à la fois celui d'un théologien, d'un moraliste et d'un économiste. Il commente non sans hardiesse les problèmes actuels, en s'aidant de son interprétation raisonnée des idées qu'il expose. — R. P.

Chemins de fer de l'Etat et du Southern Railway

PARIS - SAINT-LAZARE A LONDRES

DE JOUR : Le service rapide le plus agréable et le plus économique est celui de **DIEPPE-NEWHAVEN** (Restaurant à bord).

DE NUIT : Le service le plus confortable est celui de **LE HAVRE-SOUTHAMPTON** (trois fois par semaine dans chaque sens).

SERVICE JOURNALIER RAPIDE ET ECONOMIQUE DIEPPE-NEWHAVEN

Toutes classes (chemins de fer et paquebot) Dieppe-Newhaven.

1^{re} et 2^e classes (paquebot) Le Havre-Southampton.

Compartiments couchettes, toutes classes, Paris-Dieppe et vice-versa.

Renseignements :

GARE PARIS-ST-LAZARE (Bureau des Renseignements);
CHEMINS DE FER BRITANNIQUES, 12, Bd de la Madeleine.

NOS BROCHURES⁽¹⁾

I. Affaire Dreyfus

<i>Le Général Roget et Dreyfus</i> , par Paul MARIE (1899)	3 50
<i>Le Monument Henry</i> , liste des souscripteurs de la <i>Libre Parole</i> (Listes rouges) classées par Pierre QUILLARD (1899)	3 50
<i>Emile Zola au Panthéon. Discours prononcé au Grand Théâtre de Lyon</i> , le 6 juin 1908, par Victor BASCH (1908)	1 "
<i>Discours prononcé à l'inauguration du monument de Scheuer-Kestner</i> , par L. LEBLOIS (1908)	1 "
<i>Histoire sommaire de l'Affaire Dreyfus</i> , par Théodore REINACH (1924)	6 "
<i>Le Procès de Rennes</i> (Victor BASCH)	2 "
<i>Il n'y a pas d'Affaire Dreyfus</i> , par Fernand MOMMEJA	3 "
<i>Le Colonel Picart en Prison</i> , par F. BUISSON ..	0 50
<i>Le Père d'Emile Zola</i> , par Jacques DHUR	3 50
<i>L'Article 445 et la Cour de Cassation</i> , par Albert CHENEVIER	0 50

II. Vie de la Ligue

<i>Congrès de 1916</i>	2 50
<i>Congrès de 1918</i>	10 "
<i>Congrès de 1921</i>	5 "
<i>Congrès de 1922</i>	6 "
<i>Congrès de 1923</i>	6 "
<i>Congrès de 1924</i>	7 "
<i>Congrès de 1925</i>	7 50
<i>Congrès de 1926</i>	8 "
<i>Congrès de 1927</i>	10 "
<i>Congrès de 1928</i>	10 "
<i>Congrès de 1929</i>	10 "
<i>Congrès de 1930</i>	12 "
<i>Congrès de 1931</i>	12 "
<i>Congrès de 1932</i>	15 "
<i>Congrès de 1933</i>	15 "
<i>Congrès de 1934</i>	15 "
<i>Congrès International des Ligues des Droits de l'Homme</i> (25 septembre 1926)	1 "
<i>Annuaire officiel</i> (1935)	1 "
<i>Cartes postales des membres du Comité Central</i> , la carte, 0 fr. 10; la douzaine, 1 fr.; les 12 douzaines	10 "
<i>Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen</i> , tableau monté sur gorge et rouleau	3 50
<i>A la mémoire de Francis de Pressensé</i> (1914) ..	0 25
<i>Gabriel Séailles</i> , par Victor BASCH (1922)	1 "
<i>Histoire de la Ligue</i> , par Henri SÉE (1927)	8 "
<i>Ce qu'est la Ligue</i> , par Henri GUERNUT (1926) ..	1 "
<i>Le devoir présent de la Ligue</i> , par Victor BASCH (1927)	1 "
<i>Livre d'or des Droits de l'Homme : Hommage à Ferdinand Buisson</i> , par V. BASCH, SÉVERINE, L. BRUNSCHVICG, E. GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, G. BOURDON, C. BOUGLÉ, D. FAUCHER, H. GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HÉROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, GAMARD, SICARD DE FLAUZOLLES, R. PICARD, avec une gravure par FOUGERAT (1927)	6 "
<i>Congrès régional de la Fédération de la Gironde</i> (1915)	0 50
<i>Ferdinand Buisson</i> , par C. BOUGLÉ, E. HERRIOT	10 "

(1) Conformément au vœu de la Conférence des Présidents et aux décisions du Congrès d'Hyères, nous publions ci-dessus la liste des brochures publiées par la Ligue et qui ne sont pas encore épuisées. Toute commande devra être adressée au Secrétariat général.

III. Défense de la démocratie et de la paix

<i>L'affolement militariste</i> (Congrès de 1913)	1 "
<i>L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion</i> , par Gabriel SÉAILLES (1915)	1 "
Le même traduit en anglais, en allemand, en italien, en espagnol, la traduction	1 "
<i>Le problème alsacien</i> (Victor BASCH)	2 "
<i>Le mouvement autonomiste en Alsace</i> (H. GUERNUT)	2 "
<i>La guerre de 1914 et le Droit</i> , par Victor BASCH (1915)	1 "
<i>Les conditions d'une paix durable</i> , par Gabriel SÉAILLES (1916)	1 "
<i>Les principes de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, Paul OULET, Etienne FOURNOL (1917) ..	1 50
<i>La Démocratie et la Guerre</i> , par E. KAHN (1917) ..	0 60
<i>La Réforme démocratique de la Constitution</i> , par Gabriel SÉAILLES (1917)	0 60
<i>La Politique commerciale après la guerre</i> , par Ch. GIDE (1917)	1 "
<i>La Paix Wilson</i> , par F. BUISSON (1918)	1 "
<i>Le principe des nationalités, ses applications</i> , par Gabriel SÉAILLES (1918)	1 "
<i>La constitution immédiate de la Société des Nations</i> , par Ferdinand BUISSON (1918)	1 "
<i>Ce que peut valoir le Pacte de la Société des Nations</i> , par d'ESTOURNELLES DE CONSTANT (1919)	1 "
<i>La réforme de la justice militaire</i> , par le général SARRAIL (20 février 1922)	2 "
<i>La théorie de la violence et la Révolution française</i> , par A. AULARD (1923)	1 "
<i>Le Bloc national contre l'École laïque</i> , par H. GAMARD (1923)	1 "
<i>Le Fascisme en Italie</i> , par Ubaldo TRIACA (1927) ..	2 "
<i>Les Droits de l'Homme en Russie soviétique</i> , par B. MIRKINE-GUETZÉVITCH (1927)	2 "
<i>Avec l'Italie ? Oui. — Avec le Fascisme ? Non</i> , par Luigi CAMPOLONGHI	8 "
<i>Industries de guerre, industries de paix</i> , par Francis DELAISI	2 "
<i>Ce que doit être l'École unique</i> (Comité d'études et d'action pour l'école unique)	3 "
<i>Les Davidées</i> , par Marceau PIVERT	2 "
<i>L'organisation de la Société des Nations</i> , par F. BUISSON, J. HENNESSY, Maxime LEROY, Victor BASCH, Th. RUYSSSEN, d'ESTOURNELLE DE CONSTANT, Paul OULET, Etienne FOURNOL	0 75
<i>La Congrégation des Chartreux</i> , par Claude RAJON, Emile COMBES	1 "
<i>Calendrier de la Révolution</i> , par BOTO	6 "
<i>Où va la France ? Où va l'Europe ?</i> par J. CAILLAUD	6 75
<i>La Vérité sur l'agitation cléricale en Alsace-Lorraine</i> , par Henri BÉZIERS	0 40
<i>La Guerre et l'Armée de Demain</i> , par le général PERCIN	1 50
<i>La Ligue des Droits de l'Homme, la Guerre et la Paix</i> , par H. GUERNUT	0 20
<i>Les Problèmes des Nationalités</i> , par Th. RUYSSSEN	0 50
<i>Le 6 février après l'enquête (Avant-propos de Victor Basch)</i> , par Maurice PAZ .. aux Sections aux particuliers	2 "
<i>Le coup de main fasciste</i> , par le COMITÉ CENTRAL .. aux Sections aux particuliers	2 "
<i>L'illusion fasciste et la riposte républicaine</i> , par Roger PICARD .. aux Sections aux particuliers	2 "

Existe-t-il une crise de la Démocratie en France,
par Robert MORDRET 6 »

IV. Problèmes coloniaux

*La question indigène en Algérie. L'internement
des indigènes, son illégalité*, par Gilbert MAS-
SONTÉ 1 »

Les droits politiques des indigènes en Algérie,
par Marius MOUTET, Jean MÉLIA, DIAGNE
(1917) 1 »

Le statut indigène en Algérie (Rapport fait par
la Section oranaise de la Ligue, Préface de
Gabriel SÉAILLES) (1919) 1 »

L'arbitraire en Tunisie, par Goudchaux
BRUNSHVIG (1911) 1 »

V. Questions internationales

*Les déportations de Belges et de Français en
Allemagne* (Conférence de M. Georges LO-
RAND, à la Section de Thouars (Deux-Sèvres),
16 juillet 1917) 0 50

Les Juifs de Roumanie (1917) 1 »

Le problème des Juifs de Roumanie (1919) 1 »

L'Albanie et la Paix de l'Europe, par D'ES-
TOURNELLES DE CONSTANT, Emile KAHN (1920) 4 »

Pour l'Arménie indépendante, par F. BUISSON,
Victor BÉRARD, Paul PAINLEVÉ, SEVERINE
(1920) 4 »

Pour le peuple égyptien, par Gabriel SÉAILLES,
A. ACLARD, Victor MARGERITTE, Wacyf BOU-
TROS GHALI (1920) 1 »

En Roumanie : Les crimes de la Sécurité, par
C.-G. COSTAFORU (1926) 2 »

L'Énigme de la Chine actuelle, par F. CHAILLAVÉ
Pour la Pologne, par Henri GUERNUT 2 »

La Pologne, par G. SÉAILLES 2 »

*Les Droits de la Ville libre de Dantzig et la
Pologne*, par SAPIENS 2 »

VI. Les grandes interventions juridiques

L'Amnistie, par CLAMGERAND, DELPECH et TRA-
RIEUX (1909) 0 50

*Le procès de l'Amicale de la Préfecture de Po-
lice. Compte rendu stenographique des débats,
Plaidoirie de M^{rs} Alcide Delmont* (1911) 0 50

L'Affaire Colombini, par Alcide DELMONT (1914) 0 50

Miss Edith Cavell, Eugène Jaquet, par Ferdi-
nand BUISSON, Paul PAINLEVÉ, SEVERINE, etc.
(1916) 0 50

La vie chère, par M. LEROY, DAUDÉ-BANDEL,
Charles GIDE, etc. (1917) 0 50

L'affaire Malzy, Etude juridique (1918) 0 40

Le procès Malzy, Examen critique, par FRAN-
ÇOIS-ALBERT (1919) 0 75

Etudes documentaires sur l'affaire Caillaux
(1918), la brochure 0 50

La série de 8 4 »

En un volume broché 4 50

*Les interrogatoires de M. Caillaux devant la
Commission d'Instruction de la Haute-Cour*
(1918), la brochure 0 75

La série de 9 0 »

*Notice sur la réparation des dommages causés
par les faits de la guerre* (1919) 0 20

*Les Droits des Victimes de la Guerre, blessés,
mutilés, réformés, pensionnés, veuves, orphe-
lins, ascendants*, par le D^r Léon MABILLE
(1919) 2 »

*Droits et obligations des locataires et fermiers
de la zone de guerre et des régions envahies*
(exposé sommaire), (1919) 0 50

L'Affaire Landau, par RENÉ-BLOCH (1922) 0 50

Goldsky est innocent, par Pierre LÖEWEL (1922) 1 »

L'Affaire Chapelant, par Henri GUERNUT (1925) 1 »

Mertz et Copie, par Henri GUERNUT 1 »

L'Affaire Strimelle, par Henri GUERNUT (1926) 1 »

*Une affaire Dreyfus aux Etats-Unis : L'affaire
Sacco et Vanzetti*, par Henri GUERNUT (1927) .. 2 »

L'allaitement maternel obligatoire, par le D^r
S. de PLAULOLES 2 »

La situation des étrangers en France, par M.
MOUTET, F. de PRESSENSÉ, L. BAYLET, etc.
(1913) 0 50

Les Remèdes législatifs contre l'Alcoolisme, par
le D^r SICARD de PLAULOLES, M^{me} Léon BRUN-
SCHVIG, Henri SCHMIDT, etc. 1 »

Les Traitements des Fonctionnaires, par G. DE-
MARTIAL 2 50

*Une Révision qui s'impose : L'Affaire Ch. Pla-
ton* 2 »

* *

Un certain nombre d'exemplaires des brochures ci-
après désignées peuvent être mis gratuitement à la dis-
position des Fédérations et des Sections :

*Une révision qui s'impose : L'Affaire du Professeur
Charles Platon.*

Pour la justice. L'Affaire du Professeur Charles Platon.

La France et l'organisation internationale du Travail,
par Abel CRAISSAC.

*Rapport sur la France et l'organisation internationale
du Travail*, par Abel CRAISSAC.

Qu'est-ce que la Guerre hors la Loi? par FROGER-DOU-
DEMENT.

VII. Nos Tracts

Statuts de la Ligue. *La Science et la Paix.*

*Qu'est-ce que la Ligue des
Droits de l'Homme ?* *Pour ou contre la Société
des Nations.*

Un hommage à la Ligue. *L'Ecole Unique.*

Quelques interventions. *Pour l'Ecole laïque en
Alsace-Lorraine.*

*Déclarations des Droits
de l'Homme et du Ci-
toyen.* *La Répartition Propor-
tionnelle Scolaire.*

Appel aux adhésions. *Contre le fascisme.*

La Liberté individuelle. *La faillite du fascisme.*

La Ligue et la politique. *Le fascisme italien.*

Le suffrage des femmes. *La lutte contre les pris-
sances d'argent (Résolu-
tion du Congrès
d'Amiens).*

*La Ligue et les commu-
nistes.* *Défense et adaptation de
l'Etat démocratique (Ré-
solution du Congrès de
Nancy).*

*La Ligue et les fonction-
naires.* *La Ligue des Droits de
l'Homme : ses principes
ses méthodes et son es-
prit (Résolution du Con-
grès d'Hyères).*

*La Ligue et les institu-
teurs.* *Pour le respect de la vé-
rité : la Réponse de la
Ligue aux Evêques.*

*La Ligue et les chemi-
nists.* *Une Bastille à prendre :
la Banque de France.*

*La Ligue et les étran-
gers.*

La Ligue et les indigènes.

*Pour les Anciens Com-
battants.*

*Les exécutions sans juge-
ment.*

*Le Désarmement ou la
Mort.*

La Guerre des gaz.

Le Gérant : JEAN AUGER.



Impulmerie Centrale du Croissant (Sté NILE)
18, rue du Croissant, Paris-2^e